



Comme des chevaux furieux

Les oeuvres d'Arnaud Gosselin, qui expose actuellement à la Maison de la culture Côte-des-Neiges, sont rafraîchissantes, joyeuses, dynamiques. Je me suis laissée porter par ses couleurs farouches et intenses, écrit Marie-Michèle Cron, qui bondissaient comme des chevaux furieux.
Page B-3

Bientôt les sucres

Les jours allongent, la pesante noirceur du solstice d'hiver a rétréci avec février. Le matin, il fait déjà clair au réveil et la lumière vous accompagne au retour du travail. Dans deux semaines, ce sera l'équinoxe du printemps et, dès lors jusqu'en septembre, les jours seront plus longs que les nuits. Mais avant, les sucres.
Page B-5

Un pays malade

Dans la foulée du dépôt du rapport Beaudoin-Dobbie, LE DEVOIR publie deux textes sur le « mal canadien ». Pierre Noreau, du MNQ, passe à la loupe le rapport B.-D. et n'y trouve que contradictions et demi-vérités. Christian Dufour, pour sa part, diagnostique les « visions inconciliables » qui divisent le pays.
Page B-8

Du salon à la chaumine

Guillermo de Andréa, qui signe la mise en scène des deux Molière actuellement présentés au Rideau Vert, parvient à nous faire détester l'auteur, écrit Robert Lévesque, à en faire un grossier vaudevilliste, et à rendre longues ces pièces qui étaient fort courtes et enlevées. Le pire Molière que l'on puisse imaginer.
Page B-3



QUÉBEC



La face cachée de la carte postale

Le projet Saint-Roch suffira-t-il pour redonner vie au coeur de Québec ?

Jocelyne Richer
de notre bureau de Québec

LIMITANT leur exploration aux abords du Château Frontenac et aux bars invitants de la Grande-Allée, les touristes ont pris l'habitude de décréter à l'unanimité, au moment du départ, que « Québec, décidément, est une bien belle ville ». Ils déchanteraient peut-être si, d'aventure, ils poussaient une pointe jusqu'au secteur qui fut, il n'y a pas si longtemps, le coeur de la capitale : le quartier Saint-Roch.

Devant sa dégradation constante, les politiciens municipaux ont entrepris de présenter divers projets de pontages coronariens susceptibles d'insuffler un peu de vie à ce coin moribond de la ville, autrefois centre nerveux du commerce et des affaires. Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, après deux ans et demi de pouvoir, offrait récemment sa solution au problème de Saint-Roch, une

solution centrée sur la création d'une place publique, qui laisse cependant plusieurs observateurs sur leur faim, la jugeant poussive.

Il s'en trouve pour penser que l'ampleur des problèmes ne s'en trouvera pas réduite, et que ce n'est pas grâce aux millions du maire que Saint-Roch va acquiescer ce petit côté St-Rock-and-roll qui le rendrait plus attrayant. Il faut dire que la tâche est énorme. Y a-t-il un incendie, à Québec, dans un édifice habité par des chambreurs ? Ce sera dans Saint-Roch. Découvre-t-on une « piquerie », ce sera pour sûr dans Saint-Roch. Parle-t-on de prostitution à Québec, c'est encore là qu'on ira voir. Voit-on des photos d'édifices placardés, tombant en ruines, elles auront été croquées dans Saint-Roch. Et si on s'inquiète de la pauvreté croissante dans certains secteurs de la ville, on parlera sûrement de Saint-Roch.

Plus les années passent, plus le

quartier se dégrade, inexorablement. En 15 ans, un citoyen sur trois est allé habiter ailleurs. Le quartier, en train de devenir fantôme, ne compte plus que 7000 personnes, dont un sur cinq a plus de 65 ans. De tous les secteurs de la ville, c'est là qu'on compte le plus de personnes âgées, et aussi le plus de démunis, vivant sous le seuil de la pauvreté : plus de la moitié de la population active vit des prestations d'aide sociale ou d'assurance-chômage. Saint-Roch, c'est la face cachée de la carte postale.

C'est en bonne partie sur la promesse d'assurer à cette partie de la ville un développement humain et harmonieux que l'équipe du Rassemblement populaire, dirigée par Jean-Paul L'Allier, s'est fait élire en 1989. Un an plus tard, la Ville arrivait avec un projet, décrié par la population visée, qui n'en revenait pas de se voir proposer encore un boulevard, des expropriations et un boulevard Cha-

rest à sens unique. Dans des audiences publiques, les gens sont venus dire clairement qu'ils en avaient assez du béton et voulaient de l'habitation, dans un cadre de vie plus agréable.

« C'était d'une politique d'habitation et d'amélioration de la qualité de vie dont le quartier avait intensément besoin », fait valoir Réjean Lemoyne, conseiller municipal de Saint-Roch, rappelant que ce kilomètre carré de la basse-ville, de plus en plus exsangue, est balaféré de pas moins de huit boulevards et autoroutes, et compte on ne sait combien d'édifices abandonnés.

Les plans du maire

La Ville a refait ses devoirs et, le 24 février dernier, le maire présentait en grande pompe son nouveau projet qui prévoit l'injection de quelque 20 millions de dollars dans ce secteur de la Ville, ce qui s'ajoute aux 27 millions \$ déjà consentis pour l'acqui-

sition de terrains. Le plan d'action repose essentiellement sur la création d'une vaste place publique (8200 mètres carrés), la réfection de trottoirs, et la rénovation projetée de deux usines abandonnées. À cela se greffent des programmes de subventions à l'habitation, prévoyant le réaménagement d'arrière-cours, le développement de coopératives d'habitation et l'aide à l'acquisition d'une première résidence.

Le maire, maquette en main, annonçait du même coup la construction « de deux édifices de sept étages voués d'abord à l'habitation et d'un édifice à bureaux caractérisé par une large ouverture en forme d'arche et pouvant atteindre 12 étages », autour de la future place publique. Sauf qu'à ce jour, personne, au gouvernement ou dans les milieux d'affaires, ne s'est encore bousculé aux portes pour manifester son intention de construire ou d'occuper ces hypothétiques édifices.

Au ministère des Approvisionnements et Services, responsable de la localisation des ministères, on affirme que toute la question est liée à la décision qui sera bientôt prise quant à l'implantation du futur centre des congrès; les fonctionnaires installés à l'édifice « G » pourraient déménager. Même si on se dit sensible aux besoins exprimés par le maire de Québec, une porte-parole du ministre Robert Dutil mentionne qu'aucun engagement n'est pris dans le sens de ses attentes.

À Québec, on demeure cependant confiant que tôt ou tard, le gouvernement aura besoin de nouveaux locaux à Québec, et portera son dévolu sur Saint-Roch. On mise beaucoup sur le fait que le ministère de l'Environnement veut déménager et regrouper sous un même toit ses 1000 fonctionnaires. D'où l'idée d'une place publique, sorte de « grand jardin » donnant une image un peu plus

Voir page B-2 : Québec



Petit cours sur la barbotte

Nous terminons aujourd'hui la publication d'extraits de la série d'articles parus dans LE DEVOIR en 1949 sous la signature de l'assistant-directeur de la police de Montréal, Pacifique Plante. « Pax » Plante y dénonçait le règne de la pègre qui vivait du jeu et de la prostitution sous l'oeil complaisant des autorités. Ces articles en leur temps secouèrent le Québec et préparèrent l'élection de Jean Drapeau à la mairie de Montréal.

Pacifique Plante

D'AUCUNS s'imaginent que la barbotte est un jeu inoffensif, analogue à la partie de cartes qui se joue entre amis, à la maison. Et, ceux-là nous trouvent bien intolérants d'en parler comme d'un danger social.

Il faudrait bien que ces gens se dé-

trompent une fois pour toutes. D'ailleurs, quelques chiffres devraient suffire à les éclairer.

Dans une barbotte moyenne, on trouve en général de trois à cinq tables, depuis celle des gros joueurs où seuls sont admis les gens qui risquent 25 \$ ou plus à chaque coup de dés, jusqu'à la table des petits joueurs qui risquent des sommes de 1 \$ à 25 \$.

Dans l'établissement d'Arthur Davidson qui gîtait à 1222, rue University, il passait sur les tables environ 15 000 \$ par heure. La maison retirait des coupures variant entre 3 % et 5 % des mises, soit 400 \$ l'heure environ, de revenu. Et, chaque croupier se faisait un salaire moyen de 50 \$ par jour.

Les initiés

Les initiés savent que la barbotte est un jeu de dés. Mais, pour les profanes, expliquons seulement les grandes lignes de la partie.

Les joueurs se tiennent de chaque côté de la table, tandis que le croupier (box-man) prend place à l'une

des extrémités, dans une enclave pratiquée tout exprès.

Chaque côté de la table parie contre le côté opposé. De part et d'autre, les mises doivent être égales. Derrière les premiers joueurs, d'autres se tiennent debout, aux heures d'affluence, jusqu'à quatre ou cinq rangs de banquette, et passent les billets de banque par-dessus les épaules pour participer au jeu.

Une fois les mises engagées, l'un des joueurs lance les dés. Selon les figures composées par les dés, c'est l'un ou l'autre côté de la table qui gagne. Les joueurs empochent alors leurs gains, ou abandonnent les sommes perdues. Le croupier perçoit un pourcentage prévu par la maison : 5 % sur les petits paris, 4 % ou 3 % sur les gros, et empêche les pourboires. Le croupier travaille lui aussi au pourcentage, ce qui l'incite à hâter le jeu.

La barbotte est un jeu extrêmement rapide. En cinq minutes, l'opération entière peut prendre place, si l'on a affaire à un bon croupier : dé-

Voir page B-2 : Barbotte

Une barbotte, selon une photo prise par des agents de la Moralité et reproduite en 1950 par le magazine Pic.

CAHIER
SPÉCIAL

THÉRÈSE CASGRAIN

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 6 mars 1992

PARUTION
le 14 mars
DANS
LE DEVOIR

LE DEVOIR publiera le samedi 14 mars un cahier spécial à l'occasion du colloque Thérèse-Casgrain présenté à l'UQAM dans la série de conférences annuelles sur « Les leaders politiques du Québec. » On y trouvera :

- un rappel de la vie de Thérèse Casgrain;
- un entretien avec Simonne Monet-Chartrand;
- un texte sur l'après-Thérèse-Casgrain;
- le point sur les batailles de son époque;
- des extraits de ses cours et de sa correspondance prêtés par les Archives nationales du Canada;
- le programme complet du colloque qui aura lieu du 20 au 22 mars à l'UQAM.

TÉLÉVISION

Né pour un gros pain !

LES JOURNALISTES de *L'Express* — ou l'ex-*Presse* ? — se croyaient nés pour un gros pain bien beurré jusqu'à l'arrivée inopinée du camionneur-éditeur nommé pour leur serrer la vis et dégraisser la machine. En arrière toutes !



Rolande ALLARD-LACERTE

Scoop lente, d'un mercredi à l'autre, de répondre à la question que se pose inlassablement le journaliste vedette Stéphanie Rousseau : « Quelle sorte de métier on fait, bordel ? » La fille à papa l'ignore toujours mais ça ne l'empêche pas de courir la nouvelle, sous la férule d'un chef de pupitre fébrile et cynique qui brasse tout son monde en lançant, à la volée, dans la salle de ré(d)action, un juron sonore et prophétique : cercueil !

Cercueil c'est synonyme de bière mais c'est aussi, recyclé, le « trente » conventionnel que le journaliste apporte au bas de sa copie. Juron pas tout à fait gratuit dans ce métier où l'on est, plus qu'ailleurs, très conscient de la précarité des choses, du papier qui jaunit et du temps qui

fuit. Cercueil ! Quand on passe sa vie à une ligne agate de la porte si on est cadre et à deux pas des archives qu'on appelle communément la

morgue.

Ça grouille, ça court et ça couraille dans la boîte. Avant l'heure de tombée il faut savoir qui on va faire trébucher : le ministre tombeur des mineures, l'avocat batteur de femme et enfant ou le mafioso de quartier ? Entre deux reportages, les jolies chroniqueuses ont le choix des séducteurs maison : le photographe entreprenant ou la nouvelle recrue, le bleu et à l'animalité joyeuse qui a déjà les lèvres entr'ouvertes ?

L'image classique du journaliste de cinéma au harnachement plutôt miteux : visière sur l'oeil, manchettes de lustrine, crayon sur l'oreille, penché sur son calepin ou sa vieille Underwood crépitante, a vécu.

C'est en Porsche, le téléphone cellulaire à la main, qu'on court la nouvelle : dans un Jacuzzi qu'on est dans le bain et dans un écran cathodique que l'on se mire. Ici, on tue la une et on se rue sur la Belle Brume 2. Action ! Ne coupez pas !

Malgré tout ce beau monde superdoué le tirage de *L'Express* baisse et le nouveau patron entend miser sur des valeurs sûres pour dépasser *La Nouvelle* sur son propre terrain. Le concurrent est méprisé, qualifié de torchon, mais on s'en inspire en calquant le modèle des 4 S : Sport, Sang, Scandale et Sexe. Plus un cinquième en prime : Succès.

Le logo dégoûline

Et ça saigne ! On dirait que le logo rouge, crevé, dégoûline et se répand sur la première page. Victime d'une vengeance mafieuse, une ouvrière a les mains brûlées sur les ronds de sa cuisinière (Aurore l'enfant martyre) : un couteau à pain est planté dans la poitrine du batteur (la femme du boulanger) ; le ministre libidineux se suicide (Lisandre n'est pas allé se pendre aux branches de l'ormeau, pour ne pas faire peur aux oiseaux. Ultime conscience professionnelle. Il était à l'Environnement). Parfois utiles, les références

culturelles.

Logé à l'enseigne d'une grosse boulangerie, *Scoop* est le premier télé-roman à clé où se fondent et se confondent les vrais et les faux héros. Réjean Tremblay a piqué ce trait-ci et ce caractère-là à droite et à gauche autour de lui tandis que la confrérie s'amuse à reconnaître les protagonistes, les situations et conflits passés et actuels du milieu.

Où est Rogé ? Celui qui ne porte pas à terre et arrive du ciel en hélicoptère ? Erreur. A-t-il été camionneur dans une vie antérieure ? Celui qui se donne des airs (d'opéra) et vit dans un appartement luxueux, style néo-Desmaraisien, c'est le propriétaire du journal. Moquette et convictions fédéralistes mur à mur.

Il y a plein de clins d'oeil et petites mesquineries gratuites. Pourquoi cette tortue qui se prénomme Ingrid ? Aller-retour, on franchit allégrement la frontière de la fiction en référant à d'authentiques journalistes, Jean-Pierre Charbonneau, un ex du DEVOIR, et Pierre Foglia, qu'on

reconnaîtrait entre mille, même de dos.

Les rares initiés extrapolent et rigolent mais les profanes y trouvent aussi leur plaisir. Au point d'en reprendre une bonne tranche, croûte et mie, toutes les semaines.

Sous la loupe grossissante des auteurs, Réjean Tremblay et Fabienne Larouche, *Scoop* est la caricature du métier mais susciterait, paraît-il, des vocations. Plusieurs jeunes qui regardent la télé-série sont très tentés d'embrasser... la carrière. Et le reste.

Un peu comme au lendemain de la crise d'Oka, l'Armée canadienne voyait gonfler le recrutement. Il s'en était trouvé pour imaginer que la vie dans les forces armées ressemblait à la confrontation télévisée entre un petit caporal et une grosse lasagne. Qu'une guerre se gagnait entre quatre veux.

C'était quelques mois avant la guerre du Golfe. Plutôt troublant, cercueil ! Ou *body bag* !

Jake Eberts présentera *City of Joy* en première canadienne à l'université de Lennoxville

LENNOXVILLE (PC) — Une grande effervescence règne ces jours-ci à l'université Bishop de Lennoxville, où sera présentée en première canadienne le dernier film du producteur Jake Eberts, *City of Joy*.

L'acteur américain Patrick Swayze, qui interprète le héros du film, accompagnera M. Eberts et le réalisateur Roland Joffé, lors de la soirée spéciale marquant la présentation du film le 18 mars, au Théâtre Centennial. Tourné en Inde, le long métrage est tiré du roman à succès *Cité de la joie*, de Dominique Lapierre.

Les organisateurs de l'événement, grandiose et inusité, ont reçu confirmation la semaine dernière : les trois vedettes seront présentes à la réception précédant la présentation du film et participeront à un échange avec le public après le visionnement.

« Depuis longtemps, on voulait avoir des grands noms du cinéma. Ça fait deux ans qu'on attend que quelque chose arrive », souligne Bruce Stevenson, directeur du Bu-

reau des anciens élèves et des relations publiques à Bishop's. « Avoir cette grande étoile, et qui plus est pour le 25^e anniversaire du Théâtre Centennial, c'est plus que ce qu'on a demandé ! C'est Jake Eberts lui-même qui nous a proposé ce grand nom », confie-t-il.

Producteur de films à succès comme *Il danse avec les loups*, *Le nom de la rose*, *Ghandi* et *Hope Glory*, Jake Eberts est né à Montréal, en 1941. Ayant grandi à Arvida, au Saguenay, et étudié à McGill et Harvard, il demeure très attaché au Québec. Son passage au Bishop College School de Lennoxville, tout comme l'acquisition d'une ferme à Katevale, où il séjourne sporadiquement, ont fait de lui un « Estrien de coeur », a dit sa voisine et amie Bev Bradley.

C'est d'ailleurs l'amitié entre le cinéaste et Mme Bradley, la prédécesseure de Bruce Stevenson à l'Université Bishop, qui a rendu possible la réalisation de ce rêve, ou de cette surprise : Toronto sera la deuxième

ville canadienne, après Lennoxville, à offrir au public la grande production cinématographique. Les médias de Montréal et de Toronto sont déjà à l'affût de l'événement.

L'acteur Patrick Swayze s'est particulièrement distingué pour son rôle dans *North and South* (Le Nord et le Sud, 1985), ayant comme toile de fond la guerre de sécession. Deux ans plus tard, il a mérité le Golden Globe Award décerné au meilleur acteur (*Dirty Dancing*). Le film *Ghost* (1990) a également contribué à le propulser au sommet de la liste des vedettes américaines. Il est par ailleurs connu pour sa participation dans *The Outsiders*.

Le réalisateur Roland Joffé a pour sa part fait ses débuts avec *The Killing Fields* (La déchirure), récipiendaire de trois Academy Awards puis avec *The Mission*. En 1989, il a lancé *Fat Man and Little Boy*, traitant de la création de la bombe atomique. Homme engagé, M. Joffé s'implique dans l'aide aux victimes de la guerre du Cambodge.

Radio-Canada retire quatre publicités controversées de l'Association nucléaire canadienne

OTTAWA (PC) — Radio-Canada a retiré des ondes quatre publicités télévisées controversées de l'Association nucléaire canadienne destinées à ses réseaux francophone et anglophone.

Les messages publicitaires en question — deux en français, deux en anglais — mettent en scène des comédiens et des comédiennes personnifiant des experts en énergie nucléaire. Radio-Canada s'oppose à leur diffusion parce que les messages ne font pas appel à de vrais experts.

L'association nucléaire dit avoir été forcée de recourir à des acteurs à cause de la complexité des règlements des syndicats d'artistes-interprètes au Québec et au Canada anglais. Ces syndicats auraient refusé d'autoriser l'embauche de non-professionnels des arts de la scène.

Le vice-président de l'association, Ian Wilson, a insisté sur le fait que l'organisme n'avait pas caché qu'il

s'agissait de comédiens et en avait même informé les médias le 10 février dernier.

Il a ajouté que l'association écrirait à Radio-Canada pour s'opposer à l'interdiction, mais qu'elle acceptait la décision de la société d'Etat de ne pas diffuser ses messages.

Ceux-ci montrent des comédiens et comédiennes récitant leur texte. Simultanément apparaissent en surimpression, au bas de l'écran, les noms des véritables experts. L'association a retiré les noms des ex-

perts, mais Radio-Canada refuse toujours de revenir sur sa décision de ne plus diffuser les messages, en invoquant les effets résiduels de ce qu'elle qualifie de « révélation d'une supercherie ».

Les messages font partie d'une campagne télévisée de 2 millions \$ de l'association, représentant de l'industrie nucléaire canadienne. Ils continuent d'être diffusés au réseau anglais CTV mais sans les noms en surimpression.

**Poumon qui respire
Cigarette qui expire**



◆ **Barbotte**

pôt des mises, lancer des dés, calcul des pourcentages.

L'habitude

Pour une raison obscure, que les psychologues éclairciront sans doute, la barbotte est un jeu qui crée très vite l'habitude chez les joueurs. Celui qui s'y est livré y revient avec une sorte de frénésie et n'arrive que rarement à s'en corriger.

De plus, la barbotte a comme particularité d'attirer autour de ses tables la multitude des petits salariés. Ces derniers la préfèrent de loin aux jeux de cartes ou de roulette; ils y coulent aussi beaucoup plus d'argent. En un rien de temps, la barbotte dépouille un ouvrier de son salaire.

Il faut dire que les établissements

du *beau temps* fonctionnaient sans répit : nuit et jour, dimanche et semaine. Il n'y avait même pas d'heures de fermeture pour obliger les joueurs à quitter l'établissement avant d'avoir tout perdu.

Enfin, notons que les garanties d'honnêteté manquaient totalement aux tenanciers des barbottes. Déjà hors la loi par leur activité même, ceux-ci ne se gênaient guère pour employer des tactiques déloyales et voler leurs clients. Qui les aurait surpris ?

A-t-on déjà réfléchi qu'il est très facile de tricher au jeu ? Rien de plus simple, par exemple, que de se procurer un jeu de cartes *marquées* ou encore des dés pipés qui retomberont à volonté sur l'une ou l'autre de leurs faces. Il existe des compagnies qui fabriquent ces objets et qui

les annoncent publiquement. Ce n'est pas défendu. On va jusqu'à garantir les mêmes objets. On insinue, pour se couvrir, qu'il s'agit de « trucs amusants pour jeux de salon », mais une fois les cartes, les dés ou la roulette entre les mains de bandits, les jeux de salon sont vite oubliés !

C'est ainsi que les barbottes, en plus de leurs coupures avouées sur les mises, s'assuraient encore des revenus substantiels. Rien de plus simple que de semer parmi les clients de bonne foi quelques employés de la maison qui n'ont pas l'air suspects. Et, gare au joueur naïf qui engagera la partie contre ceux-là; on se mettra à quatre ou cinq pour le plumer sans même qu'il ait conscience de l'opération. Qui pourrait l'avertir qu'il est victime d'un complot ? Et, s'il s'en rendait compte, aurait-il l'au-

dace de recourir à la police ? Les tenanciers connaissent bien cette dernière, mais pas le joueur de bonne foi !

Ces employés de la maison jouent aussi, selon les heures, le rôle de rabatteurs. Les barbottes ont une équipe tout comme les bookies. Il m'est arrivé plusieurs fois, pour ma part, de me faire aborder par les rabatteurs et souvent en pleine rue Ste-Catherine vers les années 1944-1945.

La loi

Qu'on me permette de clarifier un dernier point : l'attitude du législateur devant le jeu.

Je reviens aux profanes dont je parlais au début de cet article. Ce sont eux encore qui nous traitent de puritains et qui s'inscrivent en faux contre des lois prétendues absurdes. « Pourquoi, disent-ils, interdire le

jeu ? Puisque les gens veulent jouer, n'est-ce pas leur affaire ? »

« Cela j'offrirai deux réponses.

La première, c'est que la loi interdit une foule de choses que les gens *veulent* faire : la vitesse dans les rues de la ville, par exemple, une activité qui n'est pas mauvaise en soi mais qui reste singulièrement dangereuse en vertu des circonstances !

Et deuxièmement : la loi n'interdit pas le jeu. N'importe qui peut jouer à la barbotte, soit à la maison, soit dans un club. La seule interdiction de la loi vise le profiter; elle empêche le tenancier de réaliser de gros profits sur le jeu, profits qui l'inciteraient à pousser ses clients, à grossir la clientèle, à lancer dans le jeu un tas de gens qui ne s'y livreraient pas d'eux-mêmes.

Encore, la loi est-elle assez modé-

rée : elle permet à n'importe quel club de bonne foi de laisser jouer ses membres, pour les sommes qu'ils veulent, jusqu'au million inclusivement ! Mais, elle défend au même club de réclamer de chaque joueur, pour l'usage du matériel de jeu, plus de 10 cents de l'heure et plus de 50 cents par jour.

Comme on le voit, ce n'est pas au jeu ni au joueur que la loi s'en prend, mais uniquement au tenancier parasite qui voudrait vivre de cette passion en l'exaspérant jusqu'à l'abus.

Or, la police de Montréal avait choisi, pour sa part, de faire exactement le contraire et de mettre en scène une comédie publique d'opposition au jeu, tandis qu'elle protégeait tout bas les tenanciers et leurs profits.

◆ **Québec**

« verte » au secteur ceinturé de béton. « Le gouvernement du Québec doit éliminer Saint-Roch », disait le maire L'Allier, en conférence de presse, le jour de l'annonce du projet.

La Ville souhaite que son intervention soit la bougie d'allumage susceptible de rendre le quartier plus attractif au gouvernement et aux in-

vestisseurs. Mais le maire L'Allier est conscient des limites de ses pouvoirs et de son plan d'action. Il sait que l'effort consenti par la Ville sera vain s'il n'est pas appuyé rapidement « par des investissements privés générateurs de taxes et d'activités économiques ». Dans le document de présentation du projet, on peut lire que c'est « davantage de l'économie, de la pression des marchés et de la volonté des intervenants que

dépend le développement du centre-ville ».

Dans quelle mesure le type d'aménagement choisi peut-il entraîner les effets souhaités ? On s'entend généralement pour dire, parmi les témoignages recueillis, que la création d'une place publique est une initiative heureuse. Pour le reste, les avis sont moins enthousiastes.

Denis Vaugeois a agi comme commissaire aux audiences publiques te-

nues en décembre 1990 sur l'aménagement du quartier, il connaît donc bien les attentes de la population et les caractéristiques du secteur. Selon lui, l'administration municipale a eu le bon goût de ne pas projeter construire de « monstre » ou de « tour infernale » (comme le voulait l'ancienne administration), ce qui aurait défigurée le quartier. Pourtant, il est loin d'être sûr que l'initiative municipale, malgré sa valeur, suffira à in-

suffler une nouvelle vie à ce coin de la Ville. « La pression fiscale est trop forte, soutient-il, le niveau de taxation trop élevé pour inciter les gens d'affaires à envahir le centre-ville ». Même chose pour les mesures sur l'habitation, jugées trop faibles pour contraindre le problème de l'étalement urbain.

Les critiques

On ne s'étonnera pas d'apprendre que le chef de l'opposition à l'hôtel de ville émet des réserves, lui aussi, sur la valeur du plan d'action. André Forgues pose un constat de « faille » sur le projet, devenu selon lui le symbole de la panique qui s'est emparée de l'administration L'Allier rendue à mi-mandat. Il estime que le projet présenté est tellement pauvre qu'il fera battre le Rassemblement populaire aux prochaines élections. Selon lui, le maire n'a annoncé rien qui soit de nature à changer la dynamique du quartier. Il aurait vu d'un bon oeil des subventions données directement aux familles qui viennent se loger dans Saint-Roch, « comme on le fait à Val-Bélair ».

Il déplore surtout le fait que le plan d'action soit axé sur « l'aménagement » du quartier et non sur son « développement », critiquant l'absence d'annonce de tout investissement privé ou public.

Le conseiller du quartier, Réjean Lemoyne, autrefois de l'équipe L'Allier et maintenant indépendant, ne tarit pas de critiques, quant à lui, envers ce projet qui ne contient « pas grand-chose » et fait perdre toute crédibilité, selon lui, au maire et à son équipe. A ses yeux, ce dossier de Saint-Roch, « dans ses contenus, ses orientations et ses choix de développement, annule toute différence en-

tre le Rassemblement populaire et le Progrès civique », associé aux constructions d'autoroutes et aux projets d'édifices en hauteur.

Contrairement à ce que soutient le maire, il juge que l'administration municipale était obsédée par l'idée de « boucher le trou de Saint-Roch », laissant de côté d'autres problèmes et d'autres secteurs du quartier : la Côte d'Abraham et le Mail Centre-ville, notamment.

Professeur de morphologie urbaine à l'Université Laval, Pierre Laroche a étudié en long et en large cette partie de la Ville au cours des dernières années. Il juge « extrêmement décevant » le plan d'action annoncé par la Ville de Québec, qui, selon lui, « ne veut pas voir les problèmes ». Au moins, dit-il, il y a le projet de la place publique, « une plus-value qui redessine le tissu urbain », condition essentielle pour redonner vie au quartier.

Pour le reste, il juge que le plan de revitalisation ne règle pas les problèmes de fond, dont celui du Mail couvert du centre-ville, ce « mur de Berlin divisant le quartier en deux » et qui devrait carrément être ouvert comme avant. A ce sujet, M. Laroche juge que le maire a manqué de courage, refusant de s'attaquer à ce problème qui touche la plus importante artère commerciale du centre-ville.

Mais ce ne sont pas les experts ou les adversaires politiques qui vont célébrer le printemps de Saint-Roch. Comme le reconnaît le maire L'Allier, ce sont les promoteurs et le gouvernement du Québec qui lui donneront raison ou tort, par les suites qu'ils choisiront de donner à son appel du pied. Pour Saint-Roch, ce sera le coup de pouce ou le coup de grâce...



Tout près de la Côte d'Abraham, la basse-ville de Québec présente l'aspect d'une ville sinistrée. Les plans du maire L'Allier seront-ils suffisants pour réinsuffler une âme à ce quartier ?

LES MÉDICAMENTS, FAUT PAS EN ABUSER!



ARTS VISUELS

Comme
des chevaux
furieux

Arnaud Gosselin

« Pense-bête »
Maison de la culture Côte-des-Neiges
5290, Chemin de la Côte-des-Neiges
Jusqu'au 14 mars 1992

Marie-Michèle Cron

LES OEUVRES d'Arnaud Gosselin sont rafraîchissantes, joyeuses, vivantes, dynamiques. Je ne sais pas pourquoi, mais dès le premier coup d'oeil jetté sur ses tableaux exposés à la Maison de la culture Côte-des-Neiges, je me suis laissée porter par les couleurs farouches et intenses qui bondissent comme des chevaux furieux à leur surface, par ce mélange presque « naïf » d'abstraction et de figuration d'où surgissait alors une nature sauvage et vierge où, ici, les animaux pouvaient revendiquer leurs droits légitimes à la liberté.

« Plus j'écris sur ma peinture, plus je m'éloigne de sa réalité ; plus j'ai l'impression de trahir avec les mots le plaisir presque charnel que j'ai à peindre », dit-il dans le communiqué de presse. On le sent indéniablement devant ces paysages abstraits où parfois quelques galets viennent border le fleuve, où canard, oiseau de proie, chien au dos rond sont amoureusement brossés à larges traits francs et volontairement gauches. Les formes soulignées d'un gros trait noir, accusent et mettent en relief, des bleus, des rouges, des violets si lumineux et si crus que l'on pourrait y voir ici un lien avec le cloisonnisme, ce style issu du travail sur la vitrail, un clin d'oeil à Gauguin qui nous conseillait d'apprendre à « être primitif avant de peindre comme un primitif » et une référence à la palette endiablée du fauviste Maurice de Vlaminck. Il y a du spirituel dans cet art aurait rajouté Wassily Kandinsky.

Car sans en être tributaire, Arnaud Gosselin a bien assimilé la leçon de ses prédécesseurs : c'est un artiste d'aujourd'hui qui sait saisir l'air de son temps, cherchant dans la course de ses gestes expressionnistes qui abolissent toutes composantes de la vision spatiale classique, un retour nécessaire aux sources de la vie elle-même. Mais aussi, un respect touchant, presque enfantin, pour les arbres de nos forêts. Tel ce dessin-collage qui voit une écorce de bouleau séchée, sur laquelle l'artiste a collé une feuille de papier aux contours irréguliers maculée par endroits de traces de peinture. Un mot presque invisible apparaît comme un signal d'alarme au bas de cet objet trouvé simple et précieux comme un trésor oublié : fragile. Une mise en garde contre les conflits qui séparent la nature de la culture, la violence qui, débridée et irrationnelle, est prête à bondir en nous.

Décès de
Sandy Dennis

WESTPORT, Connecticut (Reuter) — L'actrice américaine Sandy Dennis, qui avait obtenu en 1966 un Oscar pour son rôle dans le film *Qui a peur de Virginia Woolf ?*, est décédée à l'âge de 54 ans.

Un de ses proches a déclaré hier qu'elle était morte lundi dans la maison de sa mère, à Westport (Connecticut). Elle aurait succombé à un cancer des ovaires.

Élève de l'Actors Studio, elle avait débuté au cinéma en 1961 dans *La Fièvre dans le sang*, d'Elia Kazan.

THÉÂTRE

Pauline Martin, Denis Bouchard, Raymond Bouchard, Pierrette Robitaille et Marcel Leboeuf dans *Les précieuses ridicules*.

Les deux Molière :

Les Précieuses ridicules et *Le Médecin malgré lui*. Mise en scène de Guillermo de Andréa. Décor de Richard Lacroix. Costumes de François Barbeau. Éclairages de Claude Accolas. Avec Raymond Bouchard, Pauline Martin, Pierrette Robitaille, Denis Bouchard, Guylaine Tremblay, Marcel Leboeuf, Gaston Lepage, Louis-Georges Girard, Jacques Girard, François Dupuis, Serge Côté. Une production du Rideau Vert.

Robert Lévesque

ON CROIT comprendre à la lecture du « mot du metteur en scène », dans le programme du Rideau Vert, que la direction du théâtre avait d'abord choisi de réunir ces deux pièces-là de Molière avant d'approcher M. De Andréa et de les lui proposer, qu'il aurait « eu un moment d'hésitation », « le temps de trouver le lien entre ces deux pièces », et que « la parenté » qui lui a sauté aux yeux s'appelle tout simplement Molière...

Soit. Ces *Précieuses* créées en novembre 1658 à Paris où Molière commença à trouver la forme qui va faire de lui un maître, et ce *Médecin* qui, par sa marque, huit ans plus tard, après *Le Misanthrope*, *Don Juan*, *Tartuffe*, *L'École des femmes*, un retour à la farce, une vacance dans le comique simple et direct, sont bien de Mo-

lière, toutes les deux, mais les mette ensemble ne relève pas d'une évidence bien claire... les sujets et manières y sont bien différentes, on va d'un salon de Paris à une chaumine de province, et c'est un précédent boiteux que ce bizarre « doublé » du Rideau Vert.

Pour trouver un lien, sinon une logique, Guillermo de Andréa invente avant les deux courtes pièces un prologue, qu'il coud avec une situation de son cru, quelques phrases nécessaires à son idée, puis des extraits de préfaces, des répliques de *L'Impromptu de Versailles*, de *La Critique de l'École des femmes*, où Molière parle de théâtre, afin d'installer la situation où Molière et ses acteurs, La Grange, Du Croisy, Baron, Mlle de Brie, Armande et Madeleine Béjart, d'autres, s'énervent parce que le Roi arrive dans l'instant et que la nouvelle pièce n'est pas prête, on ne la sait pas; finalement, puisque le Roi accepte qu'on lui rejoue de vieilles choses, on fera, décréte Molière, les *Précieuses* et... *Amphitryon*. Non, se ravise-t-il, *Les Précieuses* et *Le Médecin malgré lui*. Comme ça.

Cela pourrait se tenir. Sauf que Guillermo de Andréa abandonne tout de suite son idée, sa fragile mais logique proposition. Dès que l'on commence *Les Précieuses*, il faut oublier que c'est la troupe de Molière qui joue. Raymond Bouchard, qui est Molière au prologue, ne joue pas

Mascarille (qui était son rôle à lui), et le projet de recruter la troupe de Molière jouant Molière devant le Roi est simplement jeté au panier. Oublions.

Que reste-t-il ? Un spectacle pitoyable, grossi, mal joué; dans un décor insignifiant (qu'est-ce que c'est que cette grosse caisse dans laquelle Magdelon et Cathos se tortillent ?) et une orgie de rubans orchestrée par Barbeau; et puis elle est si mal dite la langue de Molière, si abandonnée la rigueur de jeu, la logique et l'intelligence d'un spectacle, que l'on a devant soi le pire Molière que l'on puisse imaginer, celui de la simagrée gratuite, de la grosse farce sans finesse, du clin d'oeil vulgaire avec des grattages d'entre-jambes et des démesures de ton, le cabotinage libre. Du salon à la chaumine, la même misère théâtrale.

Ainsi laissés sans direction, sans choix, au bonheur des trucs, les acteurs de ce spectacle font n'importe quoi pour faire rire (ils ne réussissent pas toujours), ils en font toujours trop, et comme la plupart ont très mal en bouche la prose de Molière, qu'ils n'ont pas la diction souple, formée au théâtre classique, il en résulte un bouillon assez épais et lourd. On remarque même chez Raymond Bouchard, pourtant grand interprète de Molière lorsqu'il est au Théâtre du Nouveau Monde, du relâchement, du cabotinage, comme s'il avait perdu toute cette rigueur,

toute cette présence qu'on lui trouvait dans le Sganarelle du *Don Juan* qu'il joua magistralement il y a quelques années rue Sainte-Catherine. C'est comme s'il avait deux mesures, l'une forte l'autre bête, pour jouer Molière.

Pierrette Robitaille, qui ferait rire un mort, continue évidemment son commerce de grimaces. Elles sont désopilantes et au détriment de toute mise en scène elles font feu. Sa Cathos des *Précieuses*, sa Jacqueline du *Médecin* sont des numéros de music-hall. Pauline Martin, la vedette du rire qui fait un retour au théâtre, est très décevante. Elle a toutes les misères à dire son texte, à tenir le temps et le rythme. On voit qu'elle a trop longtemps abandonné les rigueurs du théâtre.

Dans un tel maelström, on ne parle plus de mise en scène et le seul intérêt demeure occasionnel, chez les acteurs. De tous ceux-là, le seul qui parfois atteint à une certaine finesse, et qui sait maintenir sa composition, c'est Denis Bouchard dans le Mascarille des *Précieuses*. On trouve chez lui le meilleur d'une soignée plus assumante que drôle où Guillermo de Andréa, sans doigté, sans inspiration, sans logique, arrive à nous faire détester Molière, à en faire un grossier vaudevilliste, et à rendre fort longues et poussives ces deux pièces qui étaient fort courtes et enlevées.

MUSIQUE

Propre
et discret

Les Grands concerts

De l'Orchestre Symphonique de Montréal, dir. Lawrence Foster: Ravel, *Le Tombeau de Couperin*; Bernstein, *Sérénade pour violon, cordes, harpe et percussion*, avec Richard Roberts (violon); Schubert, *Symphonie* no. 2 D.125. Mardi 3 mars, salle Wilfrid-Pelletier.

Carol Bergeron

LAWRENCE FOSTER — comment ne pas s'en souvenir — est ce chef d'orchestre américain qui au mois de janvier dernier dirigeait l'OSM dans une captivante lecture de la *Première symphonie* de Georges Enesco. Mais faut-il pour cela se réjouir qu'il nous revienne en un aussi court laps de temps ? La question semble d'autant plus pertinente qu'au concert de mardi, les nombreuses places vides du parterre y apportaient peut-être un élément de réponse.

Ce problème n'est toutefois pas nouveau et il va sans dire que le chef d'orchestre ne peut en être seul la cause. Le soliste, le programme, la salle, le jour, l'heure, le prix des billets et que sais-je encore, plusieurs facteurs ont pu susciter cette désaffection de l'auditoire dont un récent sondage auprès de sa clientèle montre que l'OSM se préoccupe. Que faut-il faire pour remplir Wilfrid-Pelletier en attendant la construction d'une salle mieux adaptée aux exigences de la musique symphonique ?

Sans être des plus originaux, le programme de Foster ne manquait pourtant pas d'intérêt. En effet, pourquoi se plaindrait-on de réentendre la *Seconde symphonie* de Schubert, surtout, comme ce fut le cas, lorsqu'elle est interprétée sans lourdeur, avec un sens certain de la continuité et de la texture instrumentale : au bel équilibre des *Variations* de l'*Andante* et du *Menuet* s'opposant la vigueur des deux mouvements extrêmes.

Comment pourrait-on demeurer insensible aux qualités exceptionnelles de la palette orchestrale de Ravel ? Même si dans le *Tombeau de Couperin*, Foster aurait pu rechercher une plus grande fluidité dans le discours et une plus grande transparence des plans sonores.

La *Sérénade pour violon* constituait l'élément de nouveauté du programme, puisque Richard Roberts en donna la première exécution à l'OSM. Une découverte peut-être, mais qui, considérant que Leonard Bernstein en est l'auteur, n'a cependant rien de taxant pour l'oreille de l'auditeur moyen. Et puis, ne s'agit-il pas là de musique à programme ? Les cinq mouvements de ce *Concerto pour violon* ont été conçus comme un commentaire musical au *Banquet* de Platon, ce célèbre discours sur l'amour auquel participent Phèdre, Pausanias, Aristophane, Eryximaque, Agathon, Socrate et Alcibiade.

Écrite en 1954, la *Sérénade* fut enregistrée au moins à deux reprises sous la direction du compositeur : en 1955, avec le New York Philharmonic et le violoniste français Zino Francescatti et qui vient de faire l'objet d'une réédition chez Sony (SM3K 47 162, dans un coffret de trois CD); plus récemment, chez Deutsche Grammophon (423.583-2), avec l'Orchestre Philharmonique d'Israël et le violoniste Gidon Kremer.

Si l'interprétation de Richard Roberts (violon solo de l'OSM depuis 1982) fut cordialement accueillie par ses collègues qui l'accompagnaient, on ne peut pas dire qu'elle se distinguait par son originalité, ni par sa chaleur. Propre mais plutôt discrète, pour ne pas dire effacée, la sonorité du violon ne portait pas dans la salle, ce qui donna au discours une fade neutralité. Parler d'amour sur ce ton ne me semble pas convenir à une oeuvre qui sollicite la passion.

ARTS VISUELS/chronique

Consensus & Contestation

Jean Dumont

LE VINGTIÈME anniversaire de la Banque d'oeuvres d'art du Canada sera célébré, ce soir à 18h, dans les locaux du Centre international d'art contemporain, par le vernissage d'une exposition intitulée « Dialogues », qui regroupe les oeuvres de 35 artistes-femmes, provenant de la BOA, et exécutées entre le début de 1970 et nos jours. Toutes générations mêlées, les Françaises Sullivan, Betty Goodwin, Irène F. Whitlome, Jocelyne Alloucherie, Liz Magor, Monique Mongeau, et autres, y affirment l'originalité et l'importance de l'apport des femmes au développement des arts contemporains. Voilà une excellente occasion, et celle-ci sont rares à Montréal, d'apprécier une remarquable sélection d'oeuvres contemporaines, réunies sans souci d'une quelconque thématique. Plaisir de revoir des oeuvres oubliées. Avant de vouloir parler d'art contemporain, faut-il encore savoir de quoi il retourne : n'hésitez pas l'entrée au CIAC est gratuite.

Cette exposition, qui se poursuivra jusqu'au 26 avril, marque aussi le coup d'envoi de « Consensus & Contestation », une importante rencontre internationale, réunissant, du 5 au 8 mars, autour de thèmes spécifiques touchant à la création artistique, des femmes, artistes et théoriciennes, appartenant à des disciplines diverses. Les différents ateliers, qui se tiendront au Centre canadien d'architecture, seront

animés par des personnalités invitées en provenance d'horizons aussi divers que la sculpture sur verre : l'artiste vénitienne Federica Marangoni, le cinéma : la réalisatrice allemande Jutta Brücker, la théorie quantique : le spécialiste de la physique du solide David Peat, la critique d'art : Chantal Pontbriand, rédactrice en chef de la revue *Parachute*, et bien d'autres. Les artistes qui y participeront ont tous été choisis pour leur pluridisciplinarité. Ils ont choisi eux-mêmes les intervenants avec qui ils dialogueront.

La relation du féminisme avec l'espace réel ou imaginé, les caractéristiques de la création et de la réception de la création chez les femmes, le temps et l'espace ni logiques ni linéaires des chemins de la mémoire, les significations raciale, sexuelle, sociale, psychique et textuelle du corps et des corps... autant de sujets qui ne donneront lieu à des échanges qui ne pourront qu'éclairer d'un jour nouveau les réalités de la société contemporaine. Dans quel sens ? Nul ne le sait. La seule certitude, c'est que le dialogue, le vrai, aux antipodes des affirmations stratifiées, est parfaitement susceptible de changer le monde. Cet événement, organisé par le Goethe-Institut Montréal et Cinéma, en collaboration avec le CCA, le CIAC, l'UQAM, les universités McGill et Concordia, et la revue *Parachute*, est accompagné de diverses expositions et projections de films et vidéos. Flag, par exemple, la belle

installation vidéo de Federica Marangoni sera visible jusqu'au 22 mars. Pour tous renseignements concernant ces événements, aussi bien que pour connaître le programme détaillé des ateliers, téléphoner au Goethe-Institut : (514) 499-0159

L'art des jardins

UNE VISITE au Centre canadien d'architecture est une occasion de faire connaissance avec cet autre art de vivre que sont les jardins anglais. L'exposition « Une Arcadie anglaise 1600-1990 : dessins de jardins et de leur architecture » rassemble en effet, pour la première fois en Amérique du Nord, plus de 120 aquarelles, gravures et dessins originaux appartenant à la collection du National Trust de Grande-Bretagne, et ayant trait aux grands domaines historiques de la campagne anglaise. Nombre de ces oeuvres, dont certaines sont redevables aux plus célèbres architectes et architectes paysagers britanniques, proviennent d'archives familiales et n'ont encore jamais été présentées au public. L'exposition, qui se poursuit jusqu'au 19 avril, est accompagnée d'un catalogue illustré et d'une brochure bilingue. Notez également, qu'à l'occasion de « Consensus & Contestation », l'exposition « Un corps sain dans une maison saine », dont le commissaire, Annmarie Adams, est une des personnalités invitées à l'événement, et qui traite de l'importance de l'architecture dans la salubrité domestique, sera installée, les 6 et 7

mars, dans l'Aile Alcan des chercheurs du CCA, Centre canadien d'architecture, 1920, rue Baile. Tél. : (514) 939-7000.

Ornement sacrificiel

BIEN QUE nous sachions que « le rire... est inextinguible à la table des dieux » (M. Serres), l'humanité incertaine n'en a pas moins cherché de tout temps à apaiser leur colère. Les prêtres de l'antique Grèce païenne immolaient des animaux sur les autels de ses temples, et les fidèles communiaient ensuite avec les divinités en consommant ce qu'ils pouvaient de la chair des offrandes. Les vestiges du sacrifice étaient ensuite conservés et offerts à la vénération, suspendus aux arbres du site sacré. C'est la mémoire de ces guirlandes, de ces fleurs, de ces becs, d'oeufs, os, cornes et bien d'autres, qui a donné naissance aux moulures, aux volutes, aux symboles décoratifs des chapiteaux et de l'architecture des temples...

Spring Hurlbut, une sculpteure torontoise, a voulu remonter vers ce passé lointain et sacré. « Ornement sacrificiel », et les oeuvres qu'elle présente au Musée des beaux-arts du Canada, jusqu'au 26 avril, se souviennent des origines sanguinaires de notre ornementation classique. Organisée par la Southern Alberta Art Gallery, de Lethbridge, et la conservatrice Joan Stebbins, cette exposition comprend 13 sculptures en plâtre qui mettent en relation les symboles stylisés de nos édifices et les rites sacrificiels de l'Antiquité païenne. MBAC, 380, promenade Sussex, Ottawa. Tél. :

(613) 990-1935.

Art canadien ancien

NÉ À VIENNE et éduqué à l'Université d'Iéna, William Berczy, considéré comme l'un des meilleurs peintres du jeune Canada colonial, est arrivé au pays, en 1794, à la tête d'un groupe de colons allemands qui ont fondé le canton de Markham, dans les environs de Toronto.

L'exposition qui lui est consacrée à partir du 18 mars au Musée du Québec, et qui a été organisée par le Musée des beaux-arts du Canada, ne comprend pas moins de 106 peintures, aquarelles, dessins et estampes et témoigne, non seulement de la carrière européenne et canadienne de cet artiste, mais présente aussi des oeuvres de son fils William Bent Berczy (1791-1873), et de sa belle-fille, Amélie Panet (1789-1862). L'expérience de Berczy était immense. Il avait travaillé comme artiste et marchand d'art en Italie, en Suisse et en Angleterre, en plus d'avoir été retenu, comme portraitiste par les grandes familles d'Europe, les Bourbons, les Habsbourg, les Hanovre. Le Canada lui doit non seulement des portraits et des tableaux historiques et religieux dont certains sont considérés comme des chefs-d'oeuvre de l'art canadien ancien, mais également des réalisations architecturales à York et à Montréal. Cette exposition sera visible jusqu'au 17 mai 1992. Musée du Québec, 1, avenue Wolfe-Montcalm, Parc des Champs-de-bataille, Québec. Tél. : (418) 643-2150.

NOS CHOIX
TÉLÉ

Montréal, ville ouverte

Suite du cours d'histoire sur une époque révolue, avec la nomination d'un nouveau chef de police.

(TVA, 20 h)

Métropolis

La toute dernière émission de ce « variétés » abondamment critiqué mais qui passera à l'histoire à cause de l'écroulement du Capitaine Bonhomme... Michel Rivard y présente ce soir ses nouvelles chansons.

(Radio-Canada, 21 h)

Claire Lamarche

Spécial capoté : des voyants, guérisseurs et télépathes tenteront de nous vendre les joies du mental énergétique (?)

(TVA, 21 h)

Grand écran

Magazine français du cinéma qui présente ce soir des entrevues avec les cinéastes Mira Nair, Pedro Almodovar et Jean-Jacques Annaud, qui vient d'adapter *L'Amant* de Duras à ses risques et périls.

(TV5, 22 h 50)

— Paul Cauchon

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — *Stop or my Mom will Shoot* 7 h, 9 h 50, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h, 25 h, 27 h, 29 h, 31 h, 33 h, 35 h, 37 h, 39 h, 41 h, 43 h, 45 h, 47 h, 49 h, 51 h, 53 h, 55 h, 57 h, 59 h, 61 h, 63 h, 65 h, 67 h, 69 h, 71 h, 73 h, 75 h, 77 h, 79 h, 81 h, 83 h, 85 h, 87 h, 89 h, 91 h, 93 h, 95 h, 97 h, 99 h.

BERRI I: (849-3456) — *Being at Home with Claude* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h, 25 h, 27 h, 29 h, 31 h, 33 h, 35 h, 37 h, 39 h, 41 h, 43 h, 45 h, 47 h, 49 h, 51 h, 53 h, 55 h, 57 h, 59 h, 61 h, 63 h, 65 h, 67 h, 69 h, 71 h, 73 h, 75 h, 77 h, 79 h, 81 h, 83 h, 85 h, 87 h, 89 h, 91 h, 93 h, 95 h, 97 h, 99 h.

BONAVENTURE I: (849-3456) — *Cape Fear* 7 h, 9 h 25, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h, 25 h, 27 h, 29 h, 31 h, 33 h, 35 h, 37 h, 39 h, 41 h, 43 h, 45 h, 47 h, 49 h, 51 h, 53 h, 55 h, 57 h, 59 h, 61 h, 63 h, 65 h, 67 h, 69 h, 71 h, 73 h, 75 h, 77 h, 79 h, 81 h, 83 h, 85 h, 87 h, 89 h, 91 h, 93 h, 95 h, 97 h, 99 h.

BROSSARD I: (849-3456) — *Une leue dans la nuit* 7 h, 9 h 30, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h, 25 h, 27 h, 29 h, 31 h, 33 h, 35 h, 37 h, 39 h, 41 h, 43 h, 45 h, 47 h, 49 h, 51 h, 53 h, 55 h, 57 h, 59 h, 61 h, 63 h, 65 h, 67 h, 69 h, 71 h, 73 h, 75 h, 77 h, 79 h, 81 h, 83 h, 85 h, 87 h, 89 h, 91 h, 93 h, 95 h, 97 h, 99 h.

CARREFOUR LAVAL I: (849-3456) — *Grand Canyon* 9 h 15 — *Kuffs* 7 h 2 — *Stop or my Mom will Shoot* 7 h 10, 9 h 10, 11 h 10, 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10, 23 h 10, 25 h 10, 27 h 10, 29 h 10, 31 h 10, 33 h 10, 35 h 10, 37 h 10, 39 h 10, 41 h 10, 43 h 10, 45 h 10, 47 h 10, 49 h 10, 51 h 10, 53 h 10, 55 h 10, 57 h 10, 59 h 10, 61 h 10, 63 h 10, 65 h 10, 67 h 10, 69 h 10, 71 h 10, 73 h 10, 75 h 10, 77 h 10, 79 h 10, 81 h 10, 83 h 10, 85 h 10, 87 h 10, 89 h 10, 91 h 10, 93 h 10, 95 h 10, 97 h 10, 99 h 10.

CENTRE EATON I: (849-3456) — *Beauty and the Beast* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h, 25 h, 27 h, 29 h, 31 h, 33 h, 35 h, 37 h, 39 h, 41 h, 43 h, 45 h, 47 h, 49 h, 51 h, 53 h, 55 h, 57 h, 59 h, 61 h, 63 h, 65 h, 67 h, 69 h, 71 h, 73 h, 75 h, 77 h, 79 h, 81 h, 83 h, 85 h, 87 h, 89 h, 91 h, 93 h, 95 h, 97 h, 99 h.

Stop or my Mom will Shoot lun. au jeu. 7 h, 9 h 50, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h, 25 h, 27 h, 29 h, 31 h, 33 h, 35 h, 37 h, 39 h, 41 h, 43 h, 45 h, 47 h, 49 h, 51 h, 53 h, 55 h, 57 h, 59 h, 61 h, 63 h, 65 h, 67 h, 69 h, 71 h, 73 h, 75 h, 77 h, 79 h, 81 h, 83 h, 85 h, 87 h, 89 h, 91 h, 93 h, 95 h, 97 h, 99 h.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9766) — **CINÉMA V - 1:** 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Medicine Man* 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30, 11 h 40, 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50, 23 h 50, 25 h 50, 27 h 50, 29 h 50, 31 h 50, 33 h 50, 35 h 50, 37 h 50, 39 h 50, 41 h 50, 43 h 50, 45 h 50, 47 h 50, 49 h 50, 51 h 50, 53 h 50, 55 h 50, 57 h 50, 59 h 50, 61 h 50, 63 h 50, 65 h 50, 67 h 50, 69 h 50, 71 h 50, 73 h 50, 75 h 50, 77 h 50, 79 h 50, 81 h 50, 83 h 50, 85 h 50, 87 h 50, 89 h 50, 91 h 50, 93 h 50, 95 h 50, 97 h 50, 99 h 50.

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Madame Bovary* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15, 12 h, 4 h 10, 7 h 05, 9 h 50, 12 h 35, 15 h 20, 18 h 05, 20 h 50, 23 h 35, 26 h 20, 29 h 05, 31 h 50, 34 h 35, 37 h 20, 40 h 05, 42 h 50, 45 h 35, 48 h 20, 51 h 05, 53 h 50, 56 h 35, 59 h 20, 62 h 05, 64 h 50, 67 h 35, 70 h 20, 73 h 05, 75 h 50, 78 h 35, 81 h 20, 84 h 05, 86 h 50, 89 h 35, 92 h 20, 95 h 05, 97 h 50, 100 h 40.

CINÉMA JEAN-TALON: (849-3456) — *The Hand that Rocks the Cradle* 7 h 10, 9 h 30.

CINÉMA OMEGA 1: — *La belle et la bête* 8 h 30 — *Bugsy* 8 h 15 — *Capitaine Crochet* 7 h, 8 h 30, 9 h 45, 10 h 55, 12 h 10, 13 h 25, 14 h 40, 15 h 55, 17 h 10, 18 h 25, 19 h 40, 20 h 55, 22 h 10, 23 h 25, 24 h 40, 25 h 55, 27 h 10, 28 h 25, 29 h 40, 30 h 55, 32 h 10, 33 h 25, 34 h 40, 35 h 55, 37 h 10, 38 h 25, 39 h 40, 40 h 55, 42 h 10, 43 h 25, 44 h 40, 45 h 55, 47 h 10, 48 h 25, 49 h 40, 50 h 55, 52 h 10, 53 h 25, 54 h 40, 55 h 55, 57 h 10, 58 h 25, 59 h 40, 60 h 55, 62 h 10, 63 h 25, 64 h 40, 65 h 55, 67 h 10, 68 h 25, 69 h 40, 70 h 55, 72 h 10, 73 h 25, 74 h 40, 75 h 55, 77 h 10, 78 h 25, 79 h 40, 80 h 55, 82 h 10, 83 h 25, 84 h 40, 85 h 55, 87 h 10, 88 h 25, 89 h 40, 90 h 55, 92 h 10, 93 h 25, 94 h 40, 95 h 55, 97 h 10, 98 h 25, 99 h 40.

CINÉMA PARIS: (875-7295) — *Bagdad Café* 3 h — *Meeting Venus* 4 h 45 — *Festival of Humour Part II: The World's Funniest Commercials 1980-1989* 7 h 15 — *My Own Private Idaho* 9 h 30.

CINÉMA POINTE-CLAIRE: 6361 Trans-Canada (849-3456) — *Prince of Tides* 7 h, 9 h 40, 12 h, 14 h 45, 17 h, 19 h 40, 22 h, 24 h 45, 27 h, 29 h 40, 32 h, 34 h 45, 37 h, 39 h 40, 42 h, 44 h 45, 47 h, 49 h 40, 52 h, 54 h 45, 57 h, 59 h 40, 62 h, 64 h 45, 67 h, 69 h 40, 72 h, 74 h 45, 77 h, 79 h 40, 82 h, 84 h 45, 87 h, 89 h 40, 92 h, 94 h 45, 97 h, 99 h 40.

QUIMETOSCOPE: (525-8600) — **OUTREMONT:** (278-FILM) — **PALACE 1:** — *Wayne's World* 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h 15, 11 h 30, 13 h 45, 16 h 00, 18 h 15, 20 h 30, 22 h 45, 25 h 00, 27 h 15, 29 h 30, 31 h 45, 34 h 00, 36 h 15, 38 h 30, 40 h 45, 43 h 00, 45 h 15, 47 h 30, 49 h 45, 52 h 00, 54 h 15, 56 h 30, 58 h 45, 61 h 00, 63 h 15, 65 h 30, 67 h 45, 70 h 00, 72 h 15, 74 h 30, 76 h 45, 79 h 00, 81 h 15, 83 h 30, 85 h 45, 88 h 00, 90 h 15, 92 h 30, 94 h 45, 97 h 00, 99 h 15.

PARADIS I: (866-3856) — *Van Gogh* 1 h, 4 h, 8 h, 12 h, 16 h, 20 h, 24 h, 28 h, 32 h, 36 h, 40 h, 44 h, 48 h, 52 h, 56 h, 60 h, 64 h, 68 h, 72 h, 76 h, 80 h, 84 h, 88 h, 92 h, 96 h, 100 h.

PARISIEN I: (866-3856) — *Van Gogh* 1 h, 4 h, 8 h, 12 h, 16 h, 20 h, 24 h, 28 h, 32 h, 36 h, 40 h, 44 h, 48 h, 52 h, 56 h, 60 h, 64 h, 68 h, 72 h, 76 h, 80 h, 84 h, 88 h, 92 h, 96 h, 100 h.

PLAZA CÔTE DES NEIGES: (849-3456) — 1: *Fried Green Tomatoes* 7 h, 9 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30, 23 h 30, 25 h 30, 27 h 30, 29 h 30, 31 h 30, 33 h 30, 35 h 30, 37 h 30, 39 h 30, 41 h 30, 43 h 30, 45 h 30, 47 h 30, 49 h 30, 51 h 30, 53 h 30, 55 h 30, 57 h 30, 59 h 30, 61 h 30, 63 h 30, 65 h 30, 67 h 30, 69 h 30, 71 h 30, 73 h 30, 75 h 30, 77 h 30, 79 h 30, 81 h 30, 83 h 30, 85 h 30, 87 h 30, 89 h 30, 91 h 30, 93 h 30, 95 h 30, 97 h 30, 99 h 30.

VERSAILES I: (866-3856) — *Memoirs of an Invisible Man* 6 h 50, 9 h 10, 11 h 30, 13 h 50, 16 h 10, 18 h 30, 20 h 50, 23 h 10, 25 h 30, 27 h 50, 30 h 10, 32 h 30, 34 h 50, 37 h 10, 39 h 30, 41 h 50, 44 h 10, 46 h 30, 48 h 50, 51 h 10, 53 h 30, 55 h 50, 58 h 10, 60 h 30, 62 h 50, 65 h 10, 67 h 30, 69 h 50, 72 h 10, 74 h 30, 76 h 50, 79 h 10, 81 h 30, 83 h 50, 86 h 10, 88 h 30, 90 h 50, 93 h 10, 95 h 30, 97 h 50, 100 h 10.

À SURVEILLER

Guy Marchand, musicologue, sera l'invité des Belles Soirées pour animer trois soirées sur « Parsifal », l'ultime chef-d'œuvre de Richard Wagner, les jeudis 5, 12 et 19 mars de 19 h 30 à 22 h, au Pavillon principal, 2900, boul. Édouard-Montpetit, Entrée Z-1. Inscr. : 343-6090.

Le Mouvement pour l'agriculture biologique organise un cours sur la taille des pommiers et autres arbres fruitiers, le samedi 14 mars au verger Jean-Louis Marchand au Mont St-Hilaire. Rens. : 276-1142.

Aujourd'hui, collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal, au Centre des donneurs de sang, 2991 rue Sherbrooke est, de 9 h à 20 h; à Laval-des-Rapides, École Léon-Guilbault, 133, boul. Cartier, de 10 h 30 à 20 h 30; à Cowansville, le Domaine du Parc de Cowansville, 175 rue Principale, de 13 h à 20 h, et à St-Vallée, Salle paroissiale, rue Principale, de 15 h à 20 h 30. Rens. : 937-1941.

À l'occasion du centenaire de la Congrégation, les Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours désirent rejoindre tous les anciens et anciennes élèves qui ont fréquenté les pensionnats de Saint-Damien et d'ailleurs. Deux dates ont été retenues pour les anciens : les 1er ou 18 juillet. Tous les autres amis sont conviés les 8, 15 ou 29 juillet de 13 h 30 à 16 h 30. Inscription au plus tard le 15 mars. Rens. : (418) 729-2921.

AFS Interculture Canada est présentement à la recherche de familles dans la région pour accueillir des étudiants étrangers au cours de la prochaine année scolaire. Les familles intéressées doivent communiquer avec Diane Palardy au 382-9125 ou 1-800-361-7248.

Sous le thème : « Développer de nouveaux patterns amoureux », les Belles Soirées de l'Université de Montréal proposent trois rencontres animées par la psychologue Josette Ghedin Stanké, les jeudis 5, 12 et 19 mars de 19 h 30 à 21 h 30, au Pavillon principal, 2900, boul. Édouard-Montpetit. Entrée Z-1. Inscr. : 343-6090.

Cours de réanimation cardio-respiratoire à Longueuil, les 7, 8, 21 ou 22 mars. Cardio-secours aura lieu de 10 h à 15 h au Centre Olympia, 670 rue Darveau à Longueuil. Rens. : 646-8260.

Ce soir à 19 h 30, le musicologue Denis Lalonde présentera la dernière conférence de la série « À l'écoute de Bach, Mozart et Beethoven » dans le cadre de la série Clin d'oeil au Centre culturel Jacques-Ferron, 100 rue Saint-Laurent ouest à Longueuil. Rens. : 646-8610.

Mme Nicole Roy-Arcelin, député fédéral d'Ahuntsic est l'invitée de Concertation-Femmes, le 6 mars à 15 h, dans le cadre de la Journée internationale de la femme et du festival culturel. Le thème sera « Femmes et politique ». Confirmation au 2005 rue Victor-Doré. 333-6629.

Ce soir à 19 h 30, le groupe Nature et Patrimoine présentera ses diapositives sur ses expéditions écologiques de cet été à Anticosti et à Mingan. Entrée libre. Rens. : 681-1303.

L'Association québécoise des professeurs de français vous convie à une table ronde sur l'évaluation de l'enseignement du français, le jeudi 12 mars à 17 h, à l'Hôtel du Château Champlain. Les invités seront Mmes Lise Ouellet, Sylvie Mazur, Denise Lussier et M. Réjean Auger. Inscr. : 595-7291.

Ce soir à 19 h, conférence-rencontre avec Christian Mistral, à la Bibliothèque Ahuntsic, 770, boul. Henri-Bourassa est.

Journées d'étude provinciales sur l'agoraphobie et ses troubles de panique, les 3 et 4 avril à l'Hôtel Roussillon Le Baron, 3200 rue King ouest, Sherbrooke. Inscription avant le 13 mars. Rens. : (819) 564-0676.

Les femmes et les groupes de femmes des communautés culturelles sont invitées à une consultation sur le projet d'un Forum national des femmes, le samedi 7 mars de 9 h à 15 h, au Centre St-Pierre, 1212 rue Panet, salle 100. Rens. : 487-7560.

Le bazar des Jeannettes, des guides et des kamsoks de l'Immaculée-Conception aura lieu le vendredi 6 mars entre 17 h et 21 h ainsi que le samedi 7 mars entre 9 h et 21 h, au sous-sol de l'église (coin Papi-neau et Rachel). Rens. : 526-0998.

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (849-3456) — *Fried Green Tomatoes* 1 h 15, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30, 23 h 30, 25 h 30, 27 h 30, 29 h 30, 31 h 30, 33 h 30, 35 h 30, 37 h 30, 39 h 30, 41 h 30, 43 h 30, 45 h 30, 47 h 30, 49 h 30, 51 h 30, 53 h 30, 55 h 30, 57 h 30, 59 h 30, 61 h 30, 63 h 30, 65 h 30, 67 h 30, 69 h 30, 71 h 30, 73 h 30, 75 h 30, 77 h 30, 79 h 30, 81 h 30, 83 h 30, 85 h 30, 87 h 30, 89 h 30, 91 h 30, 93 h 30, 95 h 30, 97 h 30, 99 h 30.

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) — *Festival international du film sur l'art* (du 3 au 8 mars).

GREENFIELD I: (671-6129) — *Memoirs of an Invisible Man* 7 h, 9 h 10, 11 h 30, 13 h 50, 16 h 10, 18 h 30, 20 h 50, 23 h 10, 25 h 30, 27 h 50, 30 h 10, 32 h 30, 34 h 50, 37 h 10, 39 h 30, 41 h 50, 44 h 10, 46 h 30, 48 h 50, 51 h 10, 53 h 30, 55 h 50, 58 h 10, 60 h 30, 62 h 50, 65 h 10, 67 h 30, 69 h 50, 72 h 10, 74 h 30, 76 h 50, 79 h 10, 81 h 30, 83 h 50, 86 h 10, 88 h 30, 90 h 50, 93 h 10, 95 h 30, 97 h 50, 100 h 10.

IMAX: Vieux Port de Montréal (496-4629) — Programme familial: *Montagnes de feu et L'oeuf magique* mar. au dim. 10 h, 13 h, 14 h 30, 16 h, 19 h, (relâche sam.) version anglaise: 11 h 30, 17 h 30. Événement spécial: *Les Rolling Stones* 20 h 30 (v.o.) 22 h 30 (v.o.) (ven. sam. seau), lun. relâche.

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Medicine Man* 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.

LAVAL: (688-7776) — 1: *Medicine Man* 7 h 10, 9 h 30, 11 h 50, 14 h 10, 16 h 30, 18 h 50, 21 h 10, 23 h 30, 25 h 50, 28 h 10, 30 h 30, 32 h 50, 35 h 10, 37 h 30, 39 h 50, 42 h 10, 44 h 30, 46 h 50, 49 h 10, 51 h 30, 53 h 50, 56 h 10, 58 h 30, 60 h 50, 63 h 10, 65 h 30, 67 h 50, 70 h 10, 72 h 30, 74 h 50, 77 h 10, 79 h 30, 81 h 50, 84 h 10, 86 h 30, 88 h 50, 91 h 10, 93 h 30, 95 h 50, 98 h 10, 100 h 30.

LAVAL 2000 1: (849-3456) — *Les mémoires d'un homme invisible* 7 h 30, 9 h 35, 11 h 40, 13 h 45, 15 h 50, 17 h 55, 19 h 55, 21 h 55, 23 h 55, 25 h 55, 27 h 55, 29 h 55, 31 h 55, 33 h 55, 35 h 55, 37 h 55, 39 h 55, 41 h 55, 43 h 55, 45 h 55, 47 h 55, 49 h 55, 51 h 55, 53 h 55, 55 h 55, 57 h 55, 59 h 55, 61 h 55, 63 h 55, 65 h 55, 67 h 55, 69 h 55, 71 h 55, 73 h 55, 75 h 55, 77 h 55, 79 h 55, 81 h 55, 83 h 55, 85 h 55, 87 h 55, 89 h 55, 91 h 55, 93 h 55, 95 h 55, 97 h 55, 99 h 55.

LOEWS I: (861-7437) — *Final Analysis* 12 h 45, 3 h 15, 6 h 15, 9 h 15, 12 h 15, 15 h 15, 18 h 15, 21 h 15, 24 h 15, 27 h 15, 30 h 15, 33 h 15, 36 h 15, 39 h 15, 42 h 15, 45 h 15, 48 h 15, 51 h 15, 54 h 15, 57 h 15, 60 h 15, 63 h 15, 66 h 15, 69 h 15, 72 h 15, 75 h 15, 78 h 15, 81 h 15, 84 h 15, 87 h 15, 90 h 15, 93 h 15, 96 h 15, 99 h 15.

RADIO-CANADA FM STÉRÉO 100,7 MUSIC CONSULTANT H B

CE SOIR À 20h LE QUATUOR MORENCY

JUDY LOMAN HARPISSE INVITÉE

R A V E L QUATUOR FA MAJEUR DE BUSSY DANSE SACRÉE et DANSE PROFANE POUR HARPE et QUATUOR à cordes S C H A F E R THÉSÉ POUR HARPE et QUATUOR

Billetterie ARTICULÉE [5 1 4] 5 2 4 - 4 5 2 6

CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE

MÉTRO : GUY-CONCORDIA

Ministère des Affaires culturelles Conseil des Arts-CUM

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, JEUDI 5 MARS

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE CIEL MF

PRÉSENTE À 22:00

- concerto pour piano no 15 (Mozart)
- concerti op. 4 *La Stravaganza* nos 8-9-10-11 (Vivaldi)

DEMAIN SOIR, 22:00

- symphonie en ré majeur (Wanski)
- quintette à cordes op. 97 (Dvorak)

RENSEIGNEMENTS: 527-8321

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Paul Desautels, le 5 mars à 22h 30.

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. mar. 19h à 24h, mer. au ven. 17h 30 à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mar. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h 30 — Billy Gerorgette, pianiste/chanteur, lun. mar. de 17h à 19h — Trio Billy Gerorgette, sam. de 18h à 21h 30 — Le trio de Bernard Primeau, les dim. de 18h 30 à 24h.

CAFÉ DE LA PLACE: PDA, Montréal (842-2112) — « Beauté baroque » de Jean Salvy, d'après le roman de Claude Gauvreau, m. en s. Jean Salvy, du 22 janv. au 7 mars à 20h, le sam. 16h 30 et 21h.

CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE: 1920 rue Baile, Montréal (939-7026) — Théâtre Paul Desmarais: Concert du Quatuor Morency et Judy Loman, harpiste, œuvres de Reubén Dabov et Schafer, le 5 mars à 20h.

CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Édouard-Montpetit, 6e étage, Montréal (343-7882) — « Edmond » de David Mamel, m. en s. Gilles Labrosse, du 5 au 8 mars à 20h.

CENTRE STRATHEARN: 3680 Jeanne-Mance, Montréal (527-7726) — Le Moulin à Musique présente « Les boîtes ne sont pas toutes carrées » du 26 fév. au 8 mars.

CHAPELLE HISTORIQUE DU BON-PASSEUR: 100 est Sherbrooke, Montréal — Concert conjoint: Denis Brott, violoncelle, Edward Auer, piano, œuvres de Chopin, le 5 mars à 20h.

ESPACE GO: 5066 Clark, Montréal (271-5381) — « Provincetown Playhouse, juillet 1919 », j'avais 19 ans » de Normand Chauré, m. en s. Alice Riand, du 10 mars au 11 avril.

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: Salle Fred-Barry, 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — Le Pap 2 présente « L'an de grâce » texte et m. en s. de René Richard Cyr, Claude Poirassant et Alexis Martin, du 17 fév. au 21 mars à 20h 30.

RESTAURANT-THÉÂTRE LA LICORNE: 4559 Papineau, Montréal (523-2246) — Les Productions Ma Chère Pauline et la Maison Théâtre présentent « Corps étranger » de Sylvie Provost, m. en s. René Gagnon, du 19 fév. au 8 mars, jeu. sam. à 20h 30, dim. à 15h.

SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE: 220 Vincent d'Indy, Montréal — L'Orchestre Métropolitain présente Lise Daoust, flûtiste, le 5 mars à 20h.

DONNEZ-MOI DES AILES

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC

2300 ouest, boulevard René-Lévesque, Montréal (Québec) H3H 2R5
Tél. : (514) 937-6171

nt northern talcum Présente la saison 1991-1992

Directeur artistique **YULI TUROVSKY**

ENSEMBLE INVITÉ: **Le Trio Borodine**

W. A. Mozart: Trio en do majeur, K.548
M. Ravel: Trio en la mineur
A. Dvorak: Trio no 4 en mi mineur, opus 90, "Dumky"

LE VENDREDI 6 MARS 1992, 20h00
SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE
220, Vincent d'Indy (Métro Édouard-Montpetit)
Billetterie: 524-4526
Prix: 18\$/10\$ (TPS incl.)

Commanditaire associé: **Labatt** **Radio Québec**

LE DEVOIR **exotik** **KLM**

REPLISSEZ ET RETOURNEZ À CIEL, C.P. 985, LONGUEUIL J4H 3Z3

NOM DE L'ÉTOILE: * * * * *

DATE D'APPARITION: * * * * *

NOM: * * * * *

PRÉNOM: * * * * *

ADRESSE: * * * * *

VILLE: * * * * *

COÛD POSTAL: * * * * *

TELEPHONE: * * * * *

QUESTION D'ABILITÉ À COMPLÉTER 90 + 85 =

La télévision du jeudi soir en un clin d'oeil

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2	CBFT (R.C.) Montréal	17h30 / Ce soir	Détecteurs de messages	Marilyn	Les contes d'Avonia	Métropolis	Le Téléjournal	Le Point/météo/sport	Studio libre	Quartier sans issue			

TOURISME/chronique

Sexe et voyage : la recherche d'un paradis perdu

Normand Cazalais

LAISSEZ-MOI d'abord vous citer cet extrait (la traduction est de moi) : « Je vais vous parler d'un VRAI paradis polynésien. Il se trouve à Hawaï, sur une île appelée Maui, au bout d'un petit chemin qui se perd sur un littoral isolé : c'est McKenna Beach et vous ne l'oublierez jamais. Cachée derrière les dunes, une plage d'un mille de longueur, l'une des plus belles de tout le Pacifique. Et des centaines de personnes, jeunes pour la plupart, qui s'ébattent dans le plus simple appareil, s'offrant au soleil, nageant, s'adonnant à des jeux... Des centaines de personnes faisant l'amour de la façon la plus parfaite qui soit, ouvertement et sans complexe. À deux ou en groupe. Croyez-moi : vous n'avez jamais rien connu de tel. Vos inhibitions disparaîtront d'elles-mêmes, vite et facilement. Vous arriverez étrangers, vous repartirez amants. »

Ce texte est tiré d'un ouvrage intitulé, rien de moins, *Sexual Vacations : Where, How and How much*, publié à New York voici une douzaine d'années chez J.R. Publishing Company. Le reste était de la même sauce. Puisant à pleins mots dans le langage de la pub et de la consommation à tout va, un tel livre ne s'encombrait pas de nuances : il se voulait le guide de la baise à travers le monde.

Pour ce faire, il faisait appel, directement et ouvertement aux vieux rêves de l'évasion et du retour au paradis perdu en conjuguant des espaces inconnus révélés par le voyage à des extases inconnues révélées par le sexe. En fait, la pub et les brochures dites d'information affirment la même chose mais sur un ton subliminal : ils montrent dans des espaces idylliques des corps jeunes et beaux empreints d'une sensualité toute hédoniste ; ils font dans le registre Arlequin ce que

Sexual Vacations faisait dans le registre Penthouse.

Certains endroits des Antilles par exemple se sont acquis une réputation de *baisodromes*. Même des jeunes filles bien sages et des gars timorés ou qui ne « pognent » pas y ont laissé leur retenue au fond des valises avec les quelques vêtements d'hiver pour accéder, sous le soleil tropical, à un abandon et des plaisirs restreints ou interdits par la vie de tous les jours dans leurs lointains chez-eux. C'est là l'un des miracles du tourisme, celui de permettre au commun des mortels de transgresser, ailleurs et pour un temps donné, des règles et des codes dûment endurés par le quotidien. De s'éclater, de s'envoyer en l'air, de devenir presque des supermen, des superwomen. Des demi-dieux. D'être au-dessus des risques.

La venue du sida a changé les choses. Pour beaucoup, la fin de la récréation a sonné ; ils sont rentrés dans le rang des gens bien sages :

finies les folies, on voyage en couple, on se tient par la main en jetant le moins possible de regards nostalgiques sur les maillots d'autrui. Et on se couche tôt. La plupart des autres font plus attention et soignent leurs ébats en menant souvent d'indiscrètes enquêtes sur leurs éventuels-le-s partenaires et tenant à portée de main (?) le précieux latex. Il n'y a pas que la récession qui fait des ravages dans l'économie touristique...

Quoi qu'on en dise et quels que soient les freins imposés pour l'instant par la crainte du sida, il serait illusoire et hypocrite de croire ou de prétendre que le sexe va disparaître de la sphère du voyage. Chaque semaine, des *junkets* de quelques jours font déferler des milliers de mâles japonais dans les bordels de Thaïlande et d'Indonésie où ils trouvent, prudence oblige, des prostituées de plus en plus jeunes et potentiellement « plus saines », sinon

de jeunes garçons à peine pubères. Et des exemples similaires en notre vertueux monde occidental ne manquent, croyez-moi !

J'ai encore en mémoire cette réflexion d'un personnage autrefois en vue sur la scène touristique québécoise : « Montréal aura toujours des difficultés sur le marché du tourisme d'affaires et des congrès parce que sa prostitution, ordinaire et de haut vol, est mal organisée ». Avez-vous des frissons d'horreur devant tant de cynisme ? Ou de franchise ? Croyez-vous vraiment que de telles considérations n'entrent pas dans l'organisation de nombreux voyages d'affaires ni dans la planification de congrès de toutes sortes ? Vous croyez que ces bons pères de famille, un peu ventrus, aux cheveux plus rares et au pouvoir de séduction encrassé, restent tous dans leurs chambres, tels des anges, à écrire des lettres pâmées à leurs moitiés

esseulées ?

Voici une quinzaine d'années, un Américain a fait une petite fortune en publiant au Viking Press de New York une brique de 526 pages, *Mankoff's Lusty Europe - The first all-purpose European guide to sex, love and romance*. Il n'avait pas lésiné : il avait parcouru plus de 150 000 kilomètres et interviewé 7500 personnes pour répertorier pas moins de 3128 établissements distribués dans 51 villes et 17 pays.

Si vous êtes un adepte des ligues de moralité publique, ne criez pas trop tôt victoire devant les attitudes en apparence plus réservées du touriste moyen en proie aux affres sidatiques : celles-ci passeront avec le temps et les médecines que le « progrès » lui procurera. Et notre touriste, à la poursuite d'un paradis perdu ou rien n'était défendu, retournera bien vite aux délices illicites de la luxure exotique, dût-il y perdre son âme, sa santé et sa vie...

TOURISME/excursion

Bientôt les sucres ...

Normand Cazalais

REGARDEZ DEHORS, les jours allongent. La pesante noirceur du solstice d'hiver a rétréci avec février : à votre réveil, le matin, il fait déjà clair et la lumière vous accompagne au retour du travail. Dans deux semaines, ce sera l'équinoxe du printemps et, dès lors jusqu'en septembre, les jours seront plus longs que les nuits.

Malgré toute cette neige qui nous est récemment tombée sur le paletot, le printemps fera son chemin. Les températures journalières s'éleveront, la neige et la glace fondront, les outardes reviendront en caquetant à plein ciel. Et la sève montera.

Voici une douzaine d'années, j'ai connu à Blanc-Sablon, là-bas sur la Basse-Côte-Nord, loin vers le golfe où des langues du courant du Labrador poussent, même au début juin, des icebergs et des restes de banquise par le Déroit de Belle-Isle, une femme d'une soixantaine d'années qui avait élevé seize enfants sans être jamais allée plus loin que Sept-Îles.

C'était une Québécoise comme vous et moi. Qui avait vécu toute sa vie avec son mari, employé des Postes, en ce pays littoral où l'été est si bref que Vigneault y a composé une chanson presque devenue un hymne national... Cette mère de famille, Québécoise comme vous et moi, à cause des rigueurs climatiques de la Basse-Côte, n'avait donc jamais vu de sa vie — pour de vrai et non en photo — ni une vache, ni un érable.

Que serions-nous sans nos vaches que nous montrons à nos jeunes enfants (« Regardez les belles vaches, Meuh ! les vaches... ») en circulant

en voiture, sans nos vaches qui nous font encore croire qu'il reste des campagnes au Québec ? Que serions-nous sans nos érables qui embellissent terrains et forêts, qui éclatent de poussière d'or et de pourpre tous les automnes ? Qui, tous les ans, nous annoncent le dégel et le printemps ?

J'appartiens, je l'avoue, à ces gens pour qui c'est un rite, chaque printemps, de retourner en forêt, dans une érablière. Non pas un rite obligé et routinier du type « Allons aux sucres nous beurrer le bec et nous paqueter la fraise ! », mais une forme de cérémonial pour renouer avec le rythme de la nature. Un rythme souvent perdu de vue.

Je suis gourmand, comme tout le monde. J'aime goûter les fèves au lard cuites à l'érable, les omelettes onctueuses et épaisses, les oreilles-de-christ bien croquantes, les oeufs dans le sirop, les grands-pères fondants, la tire sur la neige, les fumets distillés dans l'air, les conversations et les rires qui glissent de tables en tables.

J'aime la convivialité des petites « cabanes ». J'aime marcher entre les arbres dans la neige qui s'étiole, regarder les gouttes qui flop-floppent dans les chaudières, sentir bouillir le sirop. J'aime savoir que ça fait partie de ma vie, que je n'ai pas à aller dans un autre pays pour connaître ce genre de fin d'hiver. Que ces arbres entaillés, cette récolte annuelle, ces plats au sirop, cette ambiance familiale m'appartiennent en héritage depuis des générations.

Aller aux sucres, c'est une invitation à partir vers la Beauce, les Bois-Francs, la Mauricie, le Bas-Saint-Laurent et les hautes-terres du Témiscouata, vers les Cantons de l'Est,



les Laurentides, Vaudreuil-Soulanges, l'Outaouais et Portneuf. L'occasion de prendre des chemins détournés, hors des circuits connus. De rejoindre, l'espace de quelques heures,

ce Québec profond au creux de ses campagnes.

Renseignements

Tourisme Québec, case postale

20 000, Québec G1K 7X2, 1-800-363-7777 ou 973-2015 (à Montréal), (pour se procurer les coordonnées, par région touristique, des érablières ouvertes au public).

EN BREF...

Réserver tôt

AIR CANADA offre pour la France des tarifs réduits Réserve-tôt : aller-retour Montréal-Paris est éé à compter de 598 \$ et Québec ou Ottawa-Lyon à partir de 798 \$. Les réservations doivent se faire trois semaines avant le départ et le voyage doit durer de sept à 45 jours. Renseignements : Air Canada et tout agent de voyages accrédité.

Tour du mont Valin

CETTE ANNÉE, le Tour du mont Valin aura lieu le 14 mars et la randonnée préparatoire ce samedi. Il s'agit d'un circuit de ski de 55 kilomètres ouvert tant aux fondeurs ordinaires qu'aux experts. Large de quatre mètres, le parcours est balisé sur toute sa longueur et traverse lacs et rivières gelés, forêts de sapins, d'épinettes, de bouleaux et de trembles que fréquentent castors, orignaux, lynx, loutres, lièvres, perdrix. Le mont Valin est à 45 minutes de Chicoutimi. Un forfait incluant deux nuits, deux petits déjeuners et les frais d'inscription est disponible.

Renseignements et inscriptions : Marie-Josée Champagne, (418) 549-9535/545-8240 (télécopieur).

Voyages au Viet-Nam

L'AGENCE Expéditions Monde propose des forfaits au Viet-Nam qui s'ouvre à nouveau au tourisme. Au programme : Nord et Sud, nature, sites historiques et archéologiques. Hanoi, pagodes et temples, plages peu fréquentées, hôtels confortables mais non luxueux. Séjours en février, mars et mai. Brochure disponible gratuitement.

— Normand Cazalais

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC

Auberges Romantik

ESTRIE

MANOIR HOVEY ★★★★★

Qualité, charme et authenticité dans un site enchanteur sur le lac à North Hatley. Ici, on vous offre le summum de l'hébergement et de la restauration: 35 chambres donnant sur le lac, plusieurs avec foyer, bain tourbillon et lit à baldaquin — Une cuisine innovatrice pour les gourmets-gourmands tous les soirs. **Sur les lieux:** 35 km de piste de ski de randonnée, balisée et entretenue, salle de jeux, pêche sur glace. **À proximité:** ski alpin au Mont Orford et Montjoye, tennis, squash, patinoire, piscine olympique et équitation. Forfaits de ski à partir de 79 \$ p.p. par jour P.A.M. C.P. 60, North Hatley, Qc. J0B 2C0. Tél.: (819) 842-2421; Fax: (819) 842-2248.

C'est avec plaisir que nous vous présentons quelques-uns des établissements sélectionnés par notre chaîne. Les Auberges Relais du Silence vous offrent le repos et la détente par le calme et la tranquillité.

Hôtels

Nous souhaitons que, loin de chez vous, vous vous sentiez bien, comme à la maison. Renseignements: C.P. 118, Saint-Irénée (Québec) G0T 1V0

Relais du Silence

MONTÉRÉGIE

AUBERGE DES GALLANT (Rigaud). Les Chevreuils sont arrivés! Situé dans un cadre bucolique, d'un sanctuaire d'oiseaux et de chevreuils, profitez de notre forfait Romantique: Chambre luxueuse avec foyer, balcon, souper dégustation et petit déjeuner 92\$ par jour/pers./occ. double. Salle d'exercice, sauna, ski de fond sur les lieux et ski alpin à 5 KM. Brunch du dimanche 15,95\$, certificats cadeaux disponibles. Situé à 45 minutes de Mtl et 1 h d'Ottawa. Rés.: 451-4961 (Mtl) (514) 459-4241

CHARLEVOIX

auberge la maison Otis

FORFAITS: Prix exceptionnel en semaine et fin de semaine à partir de 65 \$ p.p. (P.A.M.) par jour, occ. dbl. 30 chambres toutes catégories. Salles à manger réputée. 4 fleurs de lys et 4 fourchettes. Piscine intérieure, saunas, bain tourbillons. Boîte à chanson. Centre de santé-beauté. Boutique d'art. Au cœur du Baie St-Paul artistique, 23, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie Saint-Paul, (418) 435-2255.

Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au cœur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Lauréat National du Prix Québécois de la Gastronomie. Forfaits semaine et fin de semaine. Spécial sur billet de ski alpin et ski de fond: escompte de 20%. Location de motoneiges et de traîneaux à chiens.

418-665-3731

OFFREZ-VOUS UN SÉJOUR CHEZ LA FAMILLE DUFOUR

MONT SAINTE-ANNE

HÔTEL VAL-DES-NEIGES: Centre de villégiature et de congrès situé au pied du Mont Sainte-Anne. 110 chambres de luxe, cuisine réputée, piscine intérieure panoramique, sauna, bain tourbillon, salle d'exercices, salles de réunion (12). Demandez nos avantageux forfaits: «Évasion à la montagne», «Ski à la carte», «Coeur à coeur», «Semaine de ski réputée», «Douce vacances», «Ski», «Réunion d'affaires», etc. Tarifs et forfaits spéciaux pour groupes. Tél.: (418) 827-5711. Fax (418) 827-5997. Sans frais: 1-800-463-5250. Hôte: 1-800-361-6162.

BAIE SAINT-PAUL

AUBERGE LA PIGNORONDE: Auberge à flanc de montagne avec une vue magnifique sur le Saint-Laurent. À 10 min. du Massif de la petite rivière St-François. 27 chambres tout confort, fine cuisine, salle de réunions et de jeux, piscine intérieure panoramique, bar-détente, ambiance chaleureuse. Demandez nos forfaits: «Évasion vers l'Arts», «Ski envoutant 92», «Coeur à coeur», «Douce vacances», «Réunion d'affaires», etc. Tarifs et forfaits spéciaux pour groupes. Tél.: (418) 435-5505. Fax (418) 435-2779. Sans frais: 1-800-463-5250. Hôte: 1-800-361-6162.

ÎLE-AUX-COUDRES

HÔTEL CAP-AUX-PIERRES: Dans une ambiance familiale, 46 chambres tout confort, cuisine exceptionnelle, piscine intérieure, billard, ping-pong, tournois sportifs, soirées animées, ski de randonnée, traîne sauvage, randonnée en traîneau à chiens, patinage, ambiance familiale. Demandez nos forfaits: «Randonnée en traîneau à chiens», «Évasion dans l'île», «Coeur à coeur», «Val-des-Neiges-Cap-Aux-Pierres», «Douce Vacances», etc. Tél.: (418) 438-2711. Fax (418) 438-2127. Sans frais: 1-800-463-5250. Hôte: 1-800-361-6162.

QUÉBEC

MANOIR DU LAC DELAGE: Situé à 20 minutes au nord de Québec, près du centre de ski Stoneham. Chambres spacieuses et suites. Ski de randonnée, patinoire, glissades en traîne et en tube avec remontée mécanique. Piscine intérieure, sauna et bains tourbillons. FORFAIT SKI incluant: chambre, repas du soir, petit déjeuner, transport et billet de remontée au centre de ski Stoneham (à compter de 165\$/p. pers., 2 nuits/3 jours, occ. double). FORFAIT NEIGE incluant: chambre, repas du soir, petit déjeuner et accès illimité aux activités sportives (à compter de 76\$/p. pers., par jour, occ. double).

RÉSERVATIONS: 1-800-463-2841 ou 418-848-2551.

MONT SAINTE-ANNE

Auberge La Camarine A 3 KM du Mont Sainte-Anne une sympathique auberge grand confort. 21 chambres douillettes la plupart avec foyer. Accueil chaleureux et attentionné, service de navette privée. Table réputée 4 diamants, cave à vins remarquable. Bistro-bar détente, séduisants forfaits: Ski, Affaires. Informations: 418-827-5703

Pour informations publicitaires contactez: **NATHALIE THABET** 1-800-363-0305 — (514) 842-9645

RELAIS & CHATEAUX

LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HÔTELIERS

CHARLEVOIX / CAP À L'AIGLE

LA PINSONNIÈRE: Sous un même toit... Un relais de campagne au confort fort incomparable, un grand restaurant et une cave exceptionnelle. 28 chambres joliment décorées dont certaines avec baignoires à remous, foyer ou lit à baldaquin. Piscine intérieure, sauna, ski alpin et de randonnée à proximité. Profitez de nos tarifs basse saison. La Pinsonnière, un nid douillet entre les montagnes et le Saint-Laurent. (418) 665-4431. Télécopieur: (418) 665-7156.

LAURENTIDES

HÔTEL L'EAU-À-LA-BOUCHE: Ste-Adèle. Une expérience gastronomique à découvrir, restaurant 4 fourchettes, fine cuisine du marché. Hôtel 5 fleurs de lys, 4 diamants CAA. Forfait ski alpin 135 \$ plus taxes, par pers. occ. double pour 2 nuits/3 jours de ski, 2 petits déjeuners complets. Aussi disponibles forfait gastronomique et forfait concert Pavillon des Arts. Tél. sans frais Mtl-centre 514-227-1416 ou 514-229-2991.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔTELLERIE LES TROIS TILLEULS: A Saint-Marc-sur-Richelieu. Une hôtellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Métier de la Restauration». Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Les plaisirs de l'hiver: plein air et gastronomique dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets-gourmands classifié 4 fourchettes. 25km de pistes de ski de randonnée à partir de l'auberge. Ski alpin aux centres Montjoye et Orford à proximité. 25 chambres dont certaines avec foyer et bain tourbillon. Forfaits disponibles à partir de 100 \$ par pers. en occ. dbl., par jour incluant souper, petit-déjeuner et frais de service. Pour des fêtes mémorables, réservez dès maintenant! AUBERGE HATLEY 819-842-2451.

MONT SAINTE-ANNE

Auberge La Camarine A 3 KM du Mont Sainte-Anne une sympathique auberge grand confort. 21 chambres douillettes la plupart avec foyer. Accueil chaleureux et attentionné, service de navette privée. Table réputée 4 diamants, cave à vins remarquable. Bistro-bar détente, séduisants forfaits: Ski, Affaires. Informations: 418-827-5703

Pour informations publicitaires contactez: **NATHALIE THABET** 1-800-363-0305 — (514) 842-9645

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-05-003241-922

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
124125 CANADA INC.
Partie demanderesse
vs
DONALD VACHON,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à DONALD VACHON, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de DONALD VACHON.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 2 mars 1992
MARIE-HELENE BÉLUSLE, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-02-002222-920

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
2524-7575 QUÉBEC INC. faisant
affaires sous le nom et raison sociale
de MACONNERIE OLYMPIQUE.
Partie demanderesse
vs
TOMA GESNER,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à TOMA GESNER, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.
Une copie du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de TOMA GESNER.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 21 février 1992
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-202332-924

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre de la Famille)
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
DAME FRANCINE DUBOIS,
Partie demanderesse
c.
PATRICIO GUERRERO,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à PATRICIO GUERRERO, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 2.17, le 24 mars 1992 ou avant suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de PATRICIO GUERRERO.
Lieu: MONTRÉAL, QUÉBEC
Date: 28 février 1992
GILBERT CHAPADOS, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-166941-876

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre de la Famille)
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
LOUISE JOLY
Partie demanderesse
c.
GILLES DESROSISERS,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à GILLES DESROSISERS, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 2.17, le 24 mars 1992 ou avant suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la requête en suspension des Droits de visite et de sortie a été remise au greffe à l'intention de GILLES DESROSISERS.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 26 février 1992
GILBERT CHAPADOS, P.A.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-05-016794-917. CORPORATION IUSCA, Demandeur, vs MAHMOUD CHEHOURI, Défendeur. Le 16 mars 1992, à 11h30 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur au no 1101 rue Jean-Talon Est, en la cité de Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, réquis en cette cause consistant en: 1) réfrigérateur 4 portes brun sans marque et occ., 1) caisse enregistreuse National, 1) distributeur de marque Pepsi 4 pompes, 1) four à pizza Blodgett et occ., 1) friteuse Stainless MKE et occ., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE DAGENAIS, huissier, DE L'ETUDE: PELLETIER BERNIER & MARTIMBAULT, HUISSIERS, 431, King George, Longueuil, Québec, J4J 2V6. TEL: 847-6400. Longueuil, le 3 mars 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-27-013695-900. PERCEPTEUR DES AMENDES, agissant pour la création du procureur général, PARTIE DEMANDERESSE, vs MAURICIE PELLAND, PARTIE DEFENDERESSE. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: le 17 mars 1992, à 15h00, au no 22 Francine, à la Plaine. Les dits biens consistent en: 1) automobile Renault 5, 1) four micro-ondes Classic. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chaque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MASON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 25 février 1992.

DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie GESTION M. PARADIS INC., demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.
Montréal, ce 3ième jour de mars 1992
Me Michel Lacoste
BRUNET & BRUNET
Procureurs de la compagnie.

DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie 2426-9474 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.
Montréal, ce 3ième jour de mars 1992
Me Michel Lacoste
BRUNET & BRUNET
Procureurs de la compagnie.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie RENO-VISION 2000 INC. demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.
A Montréal, ce 29ième jour de février 1992.
LUC MARTEL, avocat
Procureur de la compagnie.

COMMUNAUTE URBAINE DE MONTRÉAL

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, à son assemblée tenue le 11 décembre 1991, a adopté le règlement intitulé :

"Règlement 77-3 modifiant le règlement 77, tel que déjà modifié, concernant un emprunt de 52 350 000 \$ pour dépenses en immobilisations relatives à la construction et à l'aménagement de certains postes de police et à la construction ou l'acquisition et/ou l'aménagement de différents immeubles utilisés en totalité par le service de police ou en partie par le service de police et en partie à des fins administratives par la Communauté et d'un quartier général sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal"

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 20 février 1992 et entre en vigueur ce jour.

Ce règlement peut être consulté au Secrétariat de la Communauté, 2, Complexe Desjardins, bureau 2104, Montréal.

La secrétaire de la Communauté

AVIS PUBLICS HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau,
Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
LOCALITE DE POINTE-CLAIRE

COUR DU QUÉBEC

Chambre Civile
DIVISION DES PETITES CRÉANCES
181, boul. Hymus, 3e
POINTE-CLAIRE, Qc H9R 5P4

Il est ordonné aux intimés(es) ci-dessous mentionnés(es) de comparaitre dans un délai de trente (30) jours. Des copies de requête ont été laissées au greffe de cette Cour à votre intention.

Dossiers 520-32-000597-914
Requérants(es) Jean Bernard Girodias
Intimés(es) Les toitures Métallurgiques du Québec Inc. Germain et Graca De Salles

Pointe-Claire, le 28 février 1992
Céline Benoit
Greffier-adjoint

COMMUNAUTE URBAINE DE MONTRÉAL

AVIS COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

SÉANCE PUBLIQUE

DATE : 10 mars 1992
HEURE : 19 h 00
LIEU : Complexe Guy-Gavreau
Centre des conférences
Salle des Saules
200, boul. René-Lévesque ouest
Niveau 00
Montréal, Québec
(métro Place d'Armes)
Renseignements : 280-3460

SUJETS PRÉVUS :

Mesures à envisager à l'affluent et à l'effluent en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et opérationnelle de la station d'épuration
Rapport d'activités 1991 sur l'inspection des aliments
Niveau 00
Documents déposés
Efficacité de la station - données utilisées pour établir les comparaisons entre la station d'épuration de la CUM et d'autres stations au Canada
Rapport sur la campagne 1991 d'éradication de l'herbe à poux

Une période de questions est prévue au cours de la séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'inscrire entre 18 h 45 et 19 h 00.

Le 5 mars 1992

La Coordonnatrice
aux Commissions



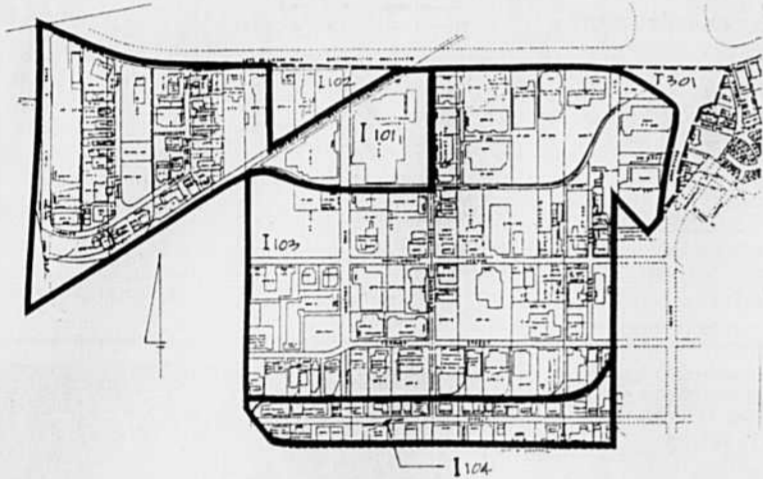
PROVINCE DE QUÉBEC VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABILÉES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR DÉCRIT SOMMAIREMENT CI-DESSOUS, LEQUEL EST COMPOSÉ DES ZONES I-101, I-103 ET I-104 DE VILLE MONT-ROYAL.

DESCRIPTION DU SECTEUR

Le secteur visé par le présent avis est composé des zones I-101, I-103 et I-104 décrites comme suit et illustrées au plan ci-dessous:



LÉGENDE

zone visée
zone contiguë

ZONE VISÉE: I-101 délimitée comme suit:
Au nord: par le chemin de la Côte de Liesse en excluant la zone I-102.
À l'est: par le chemin Devonshire.
Au sud: par la voie ferrée du CN et la limite entre Ville Mont-Royal et la ville de Montréal.
À l'ouest: par la limite entre Ville Mont-Royal et la ville de Saint-Laurent.
ZONE VISÉE: I-103 délimitée comme suit:
Au nord: par la voie ferrée du CN et le chemin de la Côte-de-Liesse.
À l'est: par la voie de desserte du boulevard Décarie côté ouest et la limite entre Ville Mont-Royal et la ville de Montréal.
Au sud: par la ligne arrière des lots donnant sur la rue Paré côté nord.
À l'ouest: par la limite entre Ville Mont-Royal et la ville de Montréal.
ZONE VISÉE: I-104 délimitée comme suit:
Au nord: par la ligne arrière des lots donnant sur la rue Paré côté nord.
À l'est: par la limite entre Ville Mont-Royal et la ville de Montréal.
Au sud: par la ligne arrière des lots donnant sur la rue Paré côté sud.

1. Le conseil de Ville Mont-Royal a adopté lors de sa séance du 17 février 1992 le règlement n° 1310-5 intitulé:

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1310 EN CE QUI A TRAIT AUX USAGES DANS LES ZONES I-101, I-103 ET I-104

- qui a pour objet de permettre les usages communautaires, les industries de la viande, de la volaille et du poisson et la vente en gros d'ameublement et de matériel de bureau dans les zones I-101, I-103 et I-104.
- Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur visé par le présent avis peuvent se prévaloir de leur droit de demander que le règlement n° 1310-5 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité, appuyés de leur signature dans le registre ouvert à cette fin.
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 83.
- Si le nombre de demandes requis n'est pas atteint, le règlement n° 1310-5 sera alors réputé approuvé par les personnes visées par le présent avis.
- Le règlement n° 1310-5 peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.
- Le registre sera mis à la disposition des personnes visées par le présent avis qui désireront y enregistrer les mentions qui les concernent à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt le mercredi 11 mars 1992, de 9 h à 19 h, sans interruption.
- Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à l'hôtel de ville le mercredi 11 mars 1992 à 19 h 05.

Les articles 518 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. chapitre E-2.2), décrivent les personnes habiles à voter.

GÉNÉRALITÉS

À titre de renseignement seulement, est habile à voter dans le secteur visé par le présent avis, toute personne qui y est soit domiciliée, soit propriétaire d'un immeuble, soit occupant d'un lieu d'affaires. Dans le cas d'une personne physique, elle doit de plus être majeure et de citoyenneté canadienne.

Dans le cas de copropriétaires indivis d'un immeuble ou de occupants d'un lieu d'affaires, un seul des copropriétaires ou occupants a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire d'un immeuble ou de occupant d'un lieu d'affaires. Ce copropriétaire ou occupant doit obtenir une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants pour pouvoir participer à la procédure d'enregistrement.

La personne morale habile à voter exerce son droit par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés, qu'elle désigne à cette fin par résolution.

Le présent avis est donné par la greffière de Ville Mont-Royal conformément à l'article 539 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q. chapitre E-2.2).

Donné à Ville Mont-Royal le 5 mars 1992.
La greffière
C. Josée Katz, o.m.a./CMC

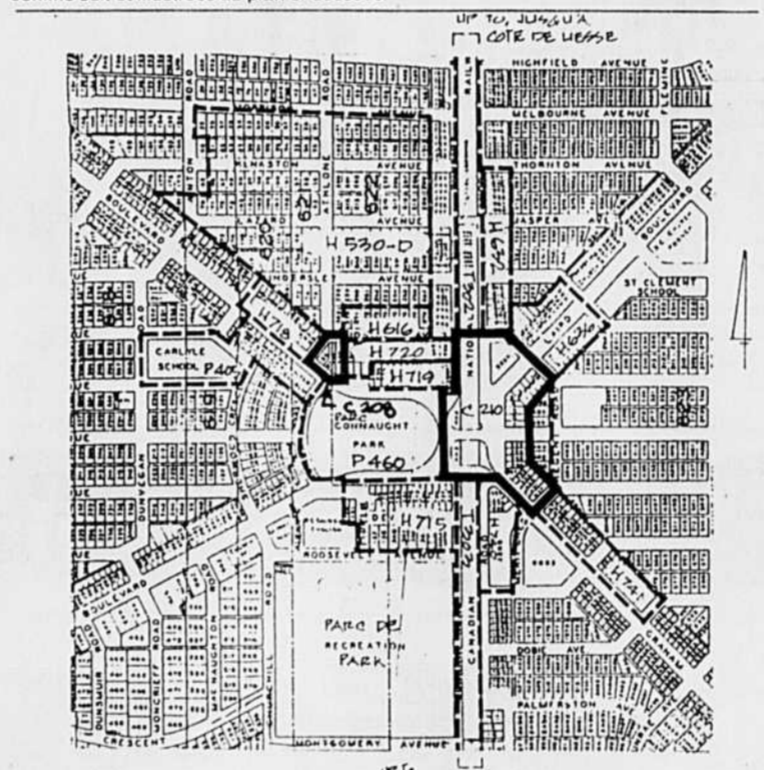
PROVINCE DE QUÉBEC VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABILÉES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR DÉCRIT SOMMAIREMENT CI-DESSOUS, LEQUEL EST COMPOSÉ DES ZONES C-208 ET C-210 DE VILLE MONT-ROYAL.

DESCRIPTION DU SECTEUR

Le secteur visé par le présent avis est composé des zones C-208 et C-210 décrites comme suit et illustrées au plan ci-dessous:



LÉGENDE

zone visée
zone contiguë

ZONE VISÉE: C-208 délimitée comme suit:
Au nord: par l'avenue Hudson.
À l'est: par la ligne latérale est du lot 622-288.
Au sud: par le boulevard Graham.
À l'ouest: par l'avenue Athlone.
ZONE VISÉE: C-210 délimitée comme suit:
Au nord: par l'emprise de la voie ferrée du CN et le chemin Regent.
À l'est: par les ruelles situées à l'ouest du chemin Regent.
Au sud: par le chemin Regent et les boulevards Graham et Laird.
À l'ouest: par la limite est du parc Connaught et par le chemin Dunkirk.

1. Le conseil de Ville Mont-Royal a adopté lors de sa séance du 17 février 1992 le règlement n° 1310-4 intitulé:

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1310 EN CE QUI A TRAIT AU STATIONNEMENT HORS-RUE DANS LES ZONES C-208 ET C-210.

- qui a pour objet de créer un fonds de stationnement applicable aux zones C-208 et C-210.
- Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur visé par le présent avis peuvent se prévaloir de leur droit de demander que le règlement n° 1310-4 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité, appuyés de leur signature dans le registre ouvert à cette fin.
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 31.
- Si le nombre de demandes requis n'est pas atteint, le règlement n° 1310-4 sera alors réputé approuvé par les personnes visées par le présent avis.
- Le règlement n° 1310-4 peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.
- Le registre sera mis à la disposition des personnes visées par le présent avis qui désireront y enregistrer les mentions qui les concernent à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt le mercredi 11 mars 1992, de 9 h à 19 h, sans interruption.
- Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à l'hôtel de ville le mercredi 11 mars 1992 à 19 h 05.

Les articles 518 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. chapitre E-2.2), décrivent les personnes habiles à voter.

GÉNÉRALITÉS

À titre de renseignement seulement, est habile à voter dans le secteur visé par le présent avis, toute personne qui y est soit domiciliée, soit propriétaire d'un immeuble, soit occupant d'un lieu d'affaires. Dans le cas d'une personne physique, elle doit de plus être majeure et de citoyenneté canadienne.

Dans le cas de copropriétaires indivis d'un immeuble ou de occupants d'un lieu d'affaires, un seul des copropriétaires ou occupants a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire d'un immeuble ou de occupant d'un lieu d'affaires. Ce copropriétaire ou occupant doit obtenir une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants pour pouvoir participer à la procédure d'enregistrement.

La personne morale habile à voter exerce son droit par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés, qu'elle désigne à cette fin par résolution.

Le présent avis est donné par la greffière de Ville Mont-Royal conformément à l'article 539 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q. chapitre E-2.2).

Donné à Ville Mont-Royal le 5 mars 1992.
La greffière
C. Josée Katz, o.m.a./CMC

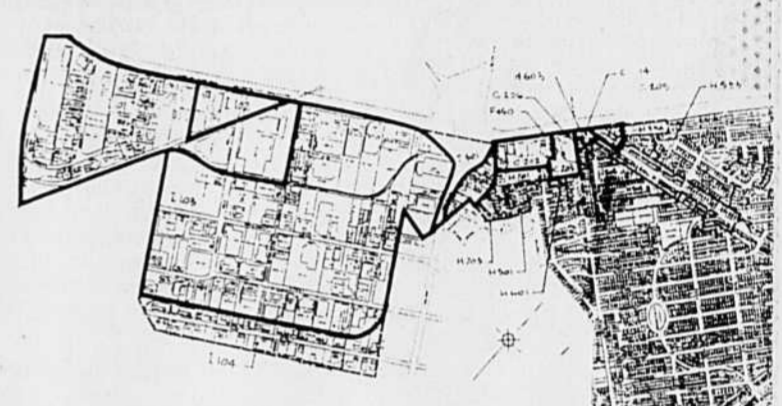
PROVINCE DE QUÉBEC VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABILÉES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR DÉCRIT SOMMAIREMENT CI-DESSOUS, LEQUEL EST COMPOSÉ DES ZONES I-101, I-102, I-103, C-201, C-202, C-203, C-204 ET C-205 DE VILLE MONT-ROYAL.

DESCRIPTION DU SECTEUR

Le secteur visé par le présent avis est composé des zones I-101, I-102, I-103, C-201, C-202, C-203, C-204 et C-205 décrites comme suit et illustrées au plan ci-dessous:



LÉGENDE

zone visée
zone contiguë

ZONE VISÉE: I-101 délimitée comme suit:
Au nord: par le chemin de la Côte-de-Liesse en excluant la zone I-102.
À l'est: par le chemin Devonshire.
Au sud: par la voie ferrée du CN et la limite entre Ville Mont-Royal et la ville de Montréal.
À l'ouest: par la limite entre Ville Mont-Royal et la ville de Saint-Laurent.
ZONE VISÉE: I-102 délimitée comme suit:
Au nord: par le chemin de la Côte-de-Liesse.
Au sud-est: par la voie ferrée du CN.
À l'ouest: par la ligne latérale ouest du lot 576-6.
ZONE VISÉE: I-103 délimitée comme suit:
Au nord: par la voie ferrée du CN et le chemin de la Côte-de-Liesse.
À l'est: par la voie de desserte du boulevard Décarie côté ouest et la limite entre Ville Mont-Royal et la ville de Montréal.
Au sud: par la ligne arrière des lots donnant sur la rue Paré côté nord.
À l'ouest: par la limite entre Ville Mont-Royal, la ville de Montréal et le chemin Devonshire.
ZONE VISÉE: C-201 délimitée comme suit:
À l'est: par le chemin Manella et l'avenue Plymouth.
Au sud: par la limite entre Ville Mont-Royal et la ville de Montréal.
À l'ouest: par la voie de desserte du boulevard Décarie côté est.
ZONE VISÉE: C-202 délimitée comme suit:
Au nord: par le chemin de la Côte-de-Liesse.
À l'est: par la ligne latérale ouest du lot 583-287 et la ligne latérale ouest du lot 582-72.
Au sud: par la ligne arrière du lot 582-72 et la ligne parallèle à l'avenue Plymouth située à 200 pieds au nord de l'emprise de l'avenue Plymouth.
À l'ouest: par le chemin Manella.
ZONE VISÉE: C-203 délimitée comme suit:
Au nord: par le chemin de la Côte-de-Liesse et la ligne arrière du lot 582-71.
À l'est: par le chemin Lucerne.
Au sud: par l'avenue Plymouth.
À l'ouest: par la ligne latérale ouest du lot 582-72 et la ligne latérale ouest du lot 583-287.
ZONE VISÉE: C-204 délimitée comme suit:
Au nord: par le chemin de la Côte-de-Liesse.
À l'est: par le boulevard Graham et le chemin Fulton.
Au sud: par la ligne latérale sud du lot 613-432 et la ligne latérale nord du lot 599-611.
À l'ouest: par la ligne arrière du lot 613-432 et par le chemin Lucerne.

ZONE VISÉE: C-205 délimitée comme suit:
Au nord: par le chemin de la Côte-de-Liesse.
À l'est: par la ligne latérale est des lots 613-443, 613-442 et 613-424-pt.15.
Au sud: par l'avenue Glengarry.
À l'ouest: par le boulevard Graham.

1. Le conseil de Ville Mont-Royal a adopté lors de sa séance du 17 février 1992 le règlement n° 1310-3 intitulé:

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1310 EN CE QUI A TRAIT À L'INSTALLATION D'ENSEIGNES AUTONOMES DANS LES ZONES I-101, I-102, I-103, C-201, C-202, C-203, C-204 ET C-205

- qui a pour objet de réglementer l'installation d'enseignes autonomes sur le chemin de la Côte-de-Liesse dans les zones I-101, I-102, I-103, C-202, C-203, C-204 et C-205 et sur le boulevard Décarie dans les zones I-103 et C-201.
- Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur visé par le présent avis peuvent se prévaloir de leur droit de demander que le règlement n° 1310-3 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité, appuyés de leur signature dans le registre ouvert à cette fin.
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 106.
- Si le nombre de demandes requis n'est pas atteint, le règlement n° 1310-3 sera alors réputé approuvé par les personnes visées par le présent avis.
- Le règlement n° 1310-3 peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.
- Le registre sera mis à la disposition des personnes visées par le présent avis qui désireront y enregistrer les mentions qui les concernent à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt le mercredi 11 mars 1992, de 9 h à 19 h, sans interruption.
- Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à l'hôtel de ville le mercredi 11 mars 1992 à 19 h 05.

Les articles 518 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. chapitre E-2.2), décrivent les personnes habiles à voter.

GÉNÉRALITÉS

À titre de renseignement seulement, est habile à voter dans le secteur visé par le présent avis, toute personne qui y est soit domiciliée, soit propriétaire d'un immeuble, soit occupant d'un lieu d'affaires. Dans le cas d'une personne physique, elle doit de plus être majeure et de citoyenneté canadienne.

Dans le cas de copropriétaires indivis d'un immeuble ou de occupants d'un lieu d'affaires, un seul des copropriétaires ou occupants a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire d'un immeuble ou de occupant d'un lieu d'affaires. Ce copropriétaire ou occupant doit obtenir une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants pour pouvoir participer à la procédure d'enregistrement.

La personne morale habile à voter exerce son droit par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés, qu'elle désigne à cette fin par résolution.

Le présent avis est donné par la greffière de Ville Mont-Royal conformément à l'article 539 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q. chapitre E-2.2).

Donné à Ville Mont-Royal le 5 mars 1992.
La greffière
C. Josée Katz, o.m.a./CMC

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Un pays malade

Beaudoin-Dobbie : un fouillis à l'image du Canada

Pierre Noreau

Directeur intérimaire
du Mouvement national
des Québécois

LE CONTENU du rapport Beaudoin-Dobbie a tout pour étonner. Il recèle des incohérences et des problèmes de fond si importants qu'ils transparaissent dans la forme même du document. De sorte que, au-delà des énoncés idéologiques qui émaillent le texte, on trouve également une série de vœux pieux, d'affirmations gratuites ou fausses, un certain nombre d'omissions, un grand nombre d'imprécisions, beaucoup de contradictions. Et, pour finir, un ensemble de propositions carrément inacceptables pour le Québec. Le texte prend à la légère un certain nombre de choses sérieuses, mais davantage, il pose toute une série de problèmes fondamentaux.

Des choses sérieuses traitées à la légère

On ne peut certainement pas plaider à tout le monde. Le problème reste cependant de savoir jusqu'à quel point on peut se permettre d'imposer à tout un pays des choix auxquels ne peut, somme toute, adhérer qu'une minorité de citoyens.

Le préambule proposé par la commission est particulièrement riche de ces préjugés idéologiques : l'affirmation du monothéisme religieux (« la suprématie de Dieu ») dans lequel il n'est pas certain que tous les Canadiens et tous les peuples autochtones se reconnaissent; le respect de valeurs morales et spirituelles dont la définition ne semble apparemment poser aucun problème pour nos commissaires, alors qu'ils font tous les jours l'objet de débats devant les tribunaux et dans les relations entre particuliers.

Vœux pieux, faussetés, omissions, imprécisions et contradictions à la pelle : les commissaires ont accouché d'un pathétique assortiment, carrément inacceptable pour le Québec.

On trouve aussi un certain nombre d'énoncés carrément faux ou « abusifs ». Une expression comme « Nous chérissons ce pays uni » en aura fait sourire plus d'un.

Une kyrielle de vœux pieux

Le document dans son ensemble est riche d'une kyrielle de vœux pieux, dans des formes plus originales les unes que les autres : « Nous exhortons les premiers ministres à examiner chacune de ces possibilités... » (p.90) « Nous faisons nôtres les recommandations du comité Beaudoin-Edwards sur la nécessité d'examiner les effets qu'auraient... » (p.91) « Pour accélérer le processus (sic), nous proposons que notre rapport serve de discussion et de point de départ à la réalisation du consensus inter-gouvernemental. » (p.95) « Il y aurait lieu de prévoir un mécanisme d'arbitrage concernant l'application du présent article. Mais le présent projet n'en propose pas » (p.115).

Un Québec sous-représenté

Un des problèmes fondamentaux du rapport Beaudoin-Dobbie vient du peu de place fait au Québec dans les institutions fédérales. La chose paraît évidente dans la proportion limitée des représentants québécois au Sénat (p.47). Ils représentent actuellement 23% des membres de la Chambre haute, ils n'en représentent plus que 18% s'il était donné suite à la réforme proposée. Le rapport propose également qu'une loi fédérale soit adoptée, permettant au gouvernement fédéral de tenir, à sa discrétion, un référendum au sujet des propositions constitutionnelles (p.96). Or, cette pratique constituerait un contournement des institutions politiques québécoises. La procédure serait d'ailleurs suicidaire s'il fallait accorder foi aux résultats des sondages récents, indiquant que 92% des Canadiens de langue anglaise refusent de reconnaître au Québec quel que nouveaux pouvoirs que ce soit.

« Clause Canada » et droit à l'autodétermination

Suivent un certain nombre d'imprécisions. Les engagements impératifs de la « clause Canada » font

partie de cette catégorie d'affirmations suffisamment précises pour être embarrassantes, assez vagues pour être inutiles. Le problème est d'autant plus sérieux que nous ne possédons aucune indication sur l'emplacement de la « clause Canada » dans le texte même de la constitution. En préambule à la Charte ? En préambule à l'ensemble de la constitution ?

Le caractère même du texte de la « clause Canada » ne vient-il pas remettre en question le droit du Québec à l'autodétermination ? On peut finalement se demander quelle interprétation sera donnée au concept de « société distincte » inscrit dans la clause Canada, la définition qui en est donnée à l'article 25 de la Charte n'étant applicable que pour les fins de l'interprétation de la Charte elle-même.

La définition donnée de la société distincte (art. 25 (2)) ouvre la porte à une interprétation restreinte du concept qui s'éloigne de l'intention exprimée par les représentants politiques du Québec au cours de l'épisode Meech. L'interprétation restrictive donnée en droit au vocabulaire « notamment » ne permet pas d'espérer un élargissement significatif du concept tel qu'il est défini par les membres de la commission.

Le fait même de la nécessité, pour le Québec, de pourvoir à l'épanouissement et au développement linguistique et culturel de la collectivité anglophone, vient saper à sa base l'esprit de la législation en matière de langue et pourrait remettre en question certaines dispositions de la loi 101 en matière d'intégration des immigrants. Tout cela prouve suffisamment la difficulté que peut rencontrer l'utilisation sérieuse du concept même de « société distincte ».

On découvre, par ailleurs, un certain nombre d'omissions. Il convient de souligner que la reconnaissance de la contribution des Métis à l'édification du Canada, présente dans le préambule 1 de l'annexe B (p.120), disparaît dans la version retenue par les commissaires (p.100).

On est loin de la reconnaissance de leur « droit inhérent à se gouverner au sein du Canada » que reconnaissait la version de la clause Canada non-retenue, mais publiée aux pages 123-124 du document. Quant aux autochtones, nous leur reconnaissons le droit d'évaluer eux-mêmes le parti qui leur est fait dans le flot de ces recommandations.

De quelques énoncés carrément faux

Par ailleurs, du fait de l'article 106A, le gouvernement du Canada se voit expressément reconnaître un pouvoir de dépenser qui ne lui a jamais été reconnu constitutionnellement, ce qui constitue un élargissement de ses pouvoirs. La chose est d'autant plus surprenante que l'article 2 du même article stipule « que le présent article n'élargit pas les compétences législatives du Parlement du Canada ». Un joli cas de restriction mentale, dans la tradition jésuitique.

La rédaction de ces recommandations écrites sur le bout de la table a laissé échapper quelques perles qu'il importe de relever.

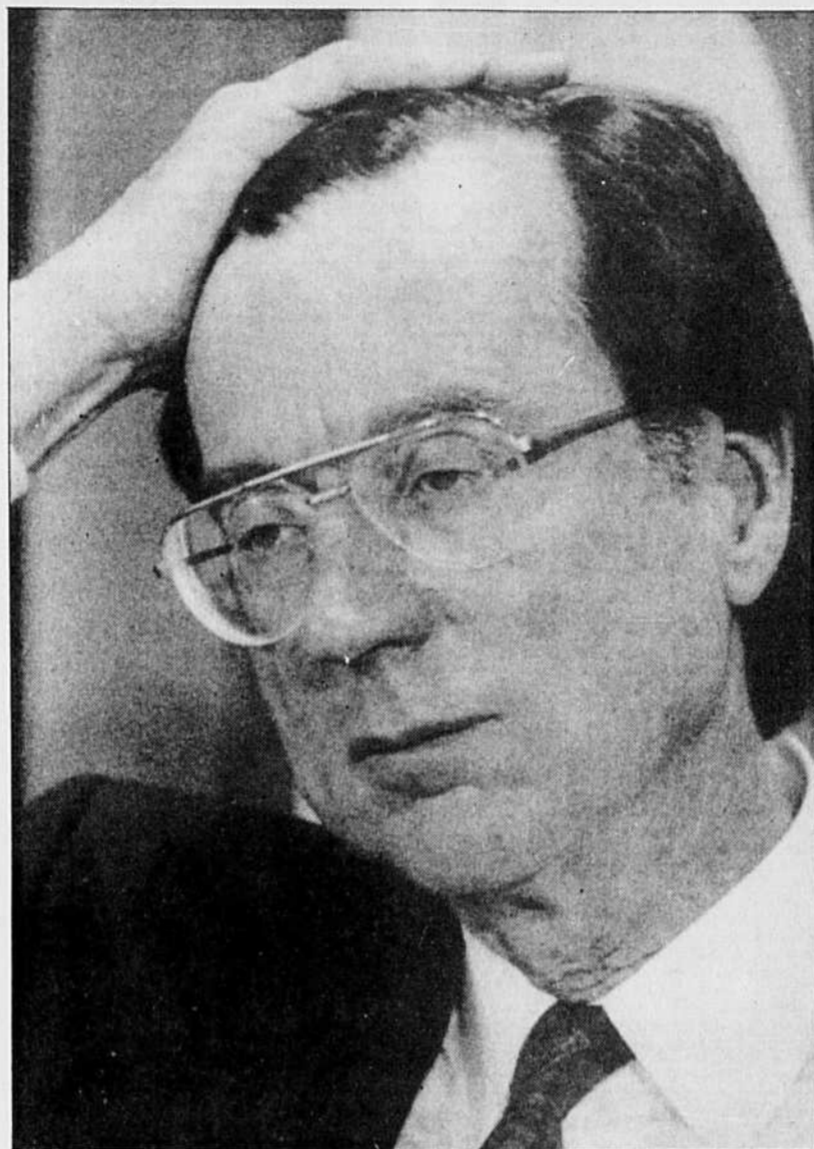
Les constitutionnalistes fédéraux avaient toujours, dans le passé, pris soin de ne pas associer la définition de « normes nationales » à la seule volonté limitée du gouvernement fédéral. On pouvait ainsi encore croire que leur définition pouvait faire l'objet d'une négociation entre le fédéral et les provinces. Le libellé de l'article 106A (1) laisse cependant voir qu'il s'agit en fait de normes établies en fonction des objectifs de « programmes fédéraux ». Lapsus révélateur, geste manqué ? Histoire à suivre en tout cas...

Omissions et contradictions

Par ailleurs, contrairement à ce qui avait été annoncé, on ne trouve aucune disposition relative à la juridiction du Québec en matière de développement régional. Omission, quand tu nous tiens...

La plus évidente des contradictions se rencontre à l'article 93A (pp.112-113). L'article concernant la formation de la main-d'œuvre prend place dans le chapitre traitant de l'éducation. La formation de la main-d'œuvre apparaît donc reconnue comme de juridiction provinciale. C'est du reste ce que laisse supposer le libellé de l'article, qui stipule que « la législature de chaque province peut légiférer pour confirmer sa compétence exclusive en matière de formation de la main-d'œuvre dans la province ».

Cette affirmation elle-même est



Robert Bourassa prend-il plaisir au jeu constitutionnel ?



Le couple de l'année au Canada.

cependant contredit dans les lignes qui suivent, lorsqu'il est affirmé que la législature doit néanmoins négocier avec le gouvernement fédéral « un accord portant sur la formation de la main-d'œuvre dans la province ». Or, si les provinces ont véritablement le contrôle de cette juridiction, celle-ci n'a pas besoin de confirmation. Et quel que soit le mode de reconnaissance de cette juridiction, si elle est exclusive, elle n'a pas à être conditionnée à un accord conclu avec le gouvernement fédéral ! En réalité, ces dispositions tendent à consacrer la présence du gouvernement fédéral dans un domaine de juridiction provinciale.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Au nombre des propositions carrément inacceptables pour le Québec, on doit compter les dispositions de l'article 95A. Celui-ci transforme ni plus ni moins les mécanismes souples établis par la pratique pour la signature d'ententes administratives bilatérales par une très lourde mécanique de constitutionnalisation des ententes sectorielles fédérales-provinciales.

Dans le cas de l'immigration, par exemple, la renégociation ou la reconduction de l'entente Cullen-Couture nécessiterait une adoption majoritaire de l'accord par la Chambre des Communes et l'Assemblée nationale du Québec, ce qui conditionne l'adoption de cette entente au vote de députés albertains, manitobains ou terre-neuviens qui n'ont rien à voir avec l'entente.

Toujours dans le domaine de l'immigration, l'entente ne pourrait avoir d'effet « que dans la mesure de sa compatibilité avec les dispositions des lois du Parlement du Canada qui fixe des normes et objectifs nationaux » (95B (2)). Ceux-ci touchent d'ailleurs toutes les dimensions du dossier de l'immigration.

Visa le noir, tua le blanc

On aura finalement compris que les clauses relatives au pacte social et à l'union économique ne sont pas précisément vouées à un brillant avenir.

Le libellé même des articles 36.1 et 36.2 laisse suffisamment voir le peu de conséquences pratiques de ces intentions déclarées qu'on aurait pu facilement placer sous le chapeau de la clause Canada. Victoire morale pour le NPD, elles visent surtout à contrecarrer le projet de reconnaissance de la propriété privée comme droit fondamental et le projet fédéral d'union économique de septembre 1991. Aussi risquent-elles d'être négociées puis échangées les unes pour les autres.

Une éventuelle charte sociale permettrait tout au plus le renforcement de probables « normes nationales » imposées d'autant plus facilement qu'on reconnaît par ailleurs au gouvernement fédéral le pouvoir de dépenser (art. 106A).

Que reste-t-il de nos amours ?

Faut-il, en contrepartie, se réjouir du partage des pouvoirs en matière de faillite personnelle et de gestion du domaine des Pêches intérieures ? Ces « délégations » n'ont de sens, en fait, qu'une fois qu'on a compris que ne sont généralement délégués aux gouvernements provinciaux que les déficits, les pénuries et les problèmes dont le pouvoir central ne veut plus.

La réforme proposée par la Commission Beaudoin-Dobbie se solda par conséquent par toute une série de pertes : perte de représentation au Sénat; dilution du concept de société distincte, tant du point de vue de son contenu que du point de vue de sa place comme élément interprétatif d'une partie ou du tout de la constitution; élimination des mécanismes visant l'établissement d'ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec; affirmation d'une juridiction des provinces sur la main-d'œuvre, mais limitation de ces pouvoirs par l'imposition de normes fédérales; reconnaissance et constitutionnalisation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans les domaines de juridictions provinciales; finalement, et dans la continuité de ce qui précède, substitution du concept de « normes nationales » par celui de « objectifs fédéraux ».

Québec et Canada, deux visions inconciliables

Christian Dufour

L'auteur est attaché à l'Institut de recherches politiques du Canada. Il enseigne aussi au département de science politique de l'Université Laval. Ce texte est extrait de l'ouvrage collectif tout juste publié sous la direction de Louis Balthazar, Guy Laforest et Vincent Lemieux, Le Québec et la restructuration du Canada, Sillery, Éditions du Septentrion.

LE SYSTÈME politique canadien de 1867 était pragmatique, ambivalent, incohérent. Mais il s'avéra étonnamment créateur.

En soixante ans, il transforma un État au départ à peine fédéral, en une fédération très décentralisée à maints égards; pour compenser l'absence d'un Sénat incapable de jouer son rôle de représentant des régions, il accoucha d'un phénomène spécifiquement canadien : le fédéralisme exécutif. Et surtout, il se révéla capable d'accueillir deux visions très différentes du pays, selon que l'on était Canadien français ou Canadien anglais.

« Anglais » et « Canadiens »

Les premiers se voyaient souvent encore comme les véritables Canadiens, citoyens d'un pays qu'ils devaient partager avec les Anglais. Fréquemment, les seconds se sentaient Britanniques avant tout, supérieurs à ces Canadiens français qui avaient le privilège de vivre dans la partie nord-américaine de l'Empire. L'ambiguïté, la distance qui existait entre les deux identités, constituaient des éléments essentiels du compromis permettant au Canada de fonctionner.

Ce Canada-là, qui n'était pas sans valeur et n'aurait pas à rougir devant l'Histoire, est mort le 23 juin 1990. S'il avait été encore vivant, l'Accord du

Un pays où l'on est prêt à reconnaître constitutionnellement toutes les différences, des autochtones aux handicapés, mais qui bute encore et toujours sur LA distinction essentielle.

lac Meech aurait été entériné : on aurait reconnu son caractère éminentement canadien de compromis pragmatique, susceptible de différentes interprétations. Affleure maintenant le Canada de 1760, le vieil atavisme que le pays doit dépasser sous peine de périr.

Sans que l'on ne s'en rendit trop compte au début, un autre Canada a pris son envol en 1982. Ce nouveau pays tourne résolument le dos au passé anglo-saxon, au passé dualiste. Il aspire à se constituer en une vraie nation, à l'américaine. Il ne semble pas y avoir de place là-dedans pour un Québec dont la différence à terme ne serait pas folklorique.

Le vieux Canada britannique n'avait jamais admis franchement la différence québécoise, à cause de la Conquête bien sûr, mais aussi parce que la culture politique anglo-saxonne était traditionnellement non-déclaratoire.

Le nouveau Canada issu de 1982 est lui, imbu de déclarations, de principes et de chartes; il est disposé à reconnaître à peu près tout le monde : des autochtones aux femmes, en passant par les groupes multiculturels, le Nord, les sociétés provinciales, les environnementalistes, les handicapés, les droits des citoyens, en attendant le reste.

Il est révélateur qu'il bute sur la seule différence fondamentale et irréductible en ce pays : la différence québécoise. Sous les belles chartes et les beaux sentiments, le Canada de 1982 est plus dépendant de la Conquête que ne l'était le Canada de 1867.

Traditionnellement, les Canadiens anglais se démarquaient de leurs voisins américains par l'accent qu'ils mettaient sur « la paix, l'ordre et le bon gouvernement », sur les relations harmonieuses entre les communautés. Les deux nouveaux piliers identitaires d'un Canada anglais de plus en plus américanisé sont le multiculturalisme et la charte des droits, déguisements peu convaincants du melting pot et de l'idéologie américaine des droits individuels.

Par ailleurs, les flux économiques au Canada sont de moins en moins canadiens, de plus en plus canado-américains. Pas étonnant que le Canada soit plus dépendant que jamais de l'appropriation de certaines con-

séquences de la différence québécoise.

Le cancer qui ronge le Canada

L'ancien greffier du Conseil privé, M. Gordon Robertson, reconnaissait devant la Commission Bélanger-Campeau que la plus grave lacune de la Constitution de 1982 était sa non-reconnaissance des droits collectifs des francophones du Québec, la seule majorité française dans une Amérique du nord entièrement anglophone.

Le problème du Québec est devenu le problème canadien, un cancer qui pourrait tout. L'incapacité du système à reconnaître l'incorrigeable différence québécoise est en train de détruire lentement et systématiquement le pays. Moins on les reconnaît, plus les effets politiques de la différence québécoise affectent de façon perverse l'ensemble du système. Le multiculturalisme et le provincialisme sont poussés à des niveaux absurdes; le problème autochtone est exacerbé; le Canada anglais devient de plus en plus américanisé, de plus en plus faible. Et l'antagonisme grandit entre l'identité québécoise et l'identité canadienne.

Manifestement, le cercle vicieux continue. À la fin des années 60, on s'était servi des groupes ethniques pour neutraliser la dualité culturelle du pays et accoucher du multiculturalisme, dont on voit aujourd'hui les lacunes. Dans le même esprit, le système essaie maintenant de mettre sur le même pied les revendications autochtones et les aspirations québécoises. On espère que les premières neutraliseront les secondes, beaucoup plus menaçants pour l'intégrité de l'État canadien.

À terme, le passé est garant de ce que l'aliénation des autochtones et des Québécois au sein du Canada en ressortira pire que jamais.

Depuis l'échec de l'Accord du lac Meech, il n'est pas réaliste pour le Québec de compter sur le maintien du statu quo face à ce nouveau Canada qui prend son envol. Convenu à un moment où le nationalisme québécois était à un niveau très bas, l'accord du lac Meech était entre autres pour le Québec un moyen de maintenir le statu quo, face aux effets à long terme des réformes structurantes de 1982.

C'est ainsi que, dans la foulée de l'échec de l'accord, des Québécois âgés en sont venus à remettre en cause leur allégeance au Canada. Moins que le désir d'un éventuel Québec souverain, leur changement exprime le rejet d'un nouveau Canada qui n'est pas le Québec qu'ils ont connu.

Stimulé de l'accord du lac Meech a émergé les défenseurs au Québec du statu quo, ces héritiers modernes du vieux nationalisme canadien-français d'avant 1960. Mais il a aussi réveillé le lion qui dormait depuis 1980, le nationalisme revendicateur et souverainiste issu des années 60. D'où l'ampleur du front commun post-lac Meech qui a traversé la presque totalité de la société québécoise. D'où l'importance, aussi, d'une entente entre ces deux volets du nationalisme québécois de 1991.

Perdre le contact sans rompre ?

Depuis la Révolution tranquille, s'est développée une nouvelle identité québécoise qui se voit et se veut exclusivement française. L'aspiration de cette identité à une plus grande souveraineté, sinon à LA souveraineté, est profonde. Par ailleurs, cette identité est encore dans les faits ambivalente par rapport au lien canadien : elle a souvent perdu le contact conscient avec ce lien, sans avoir vraiment rompu avec lui. Enfin, elle a de la difficulté à assumer le legs de la Conquête, et en particulier la partie anglaise constitutive d'elle-même.

Le minimum vital pour l'identité québécoise post-lac Meech, le plus petit commun dénominateur entre les deux volets du nationalisme québécois, semblent trop haut pour le reste du Canada. La nouvelle identité québécoise et la nouvelle identité canadienne sont en compétition. Cette dynamique antagoniste est d'autant plus dangereuse que les deux identités sont parfois très enchevêtrées, en particulier dans la région de Montréal.

On doit donc s'attendre à une crise, après la période de latence qui a suivi l'échec de l'accord du lac Meech. Cette crise constituera l'une des dernières opportunités, sinon la dernière, pour restructurer de façon constructive la relation entre l'identité québécoise et l'identité canadienne.